

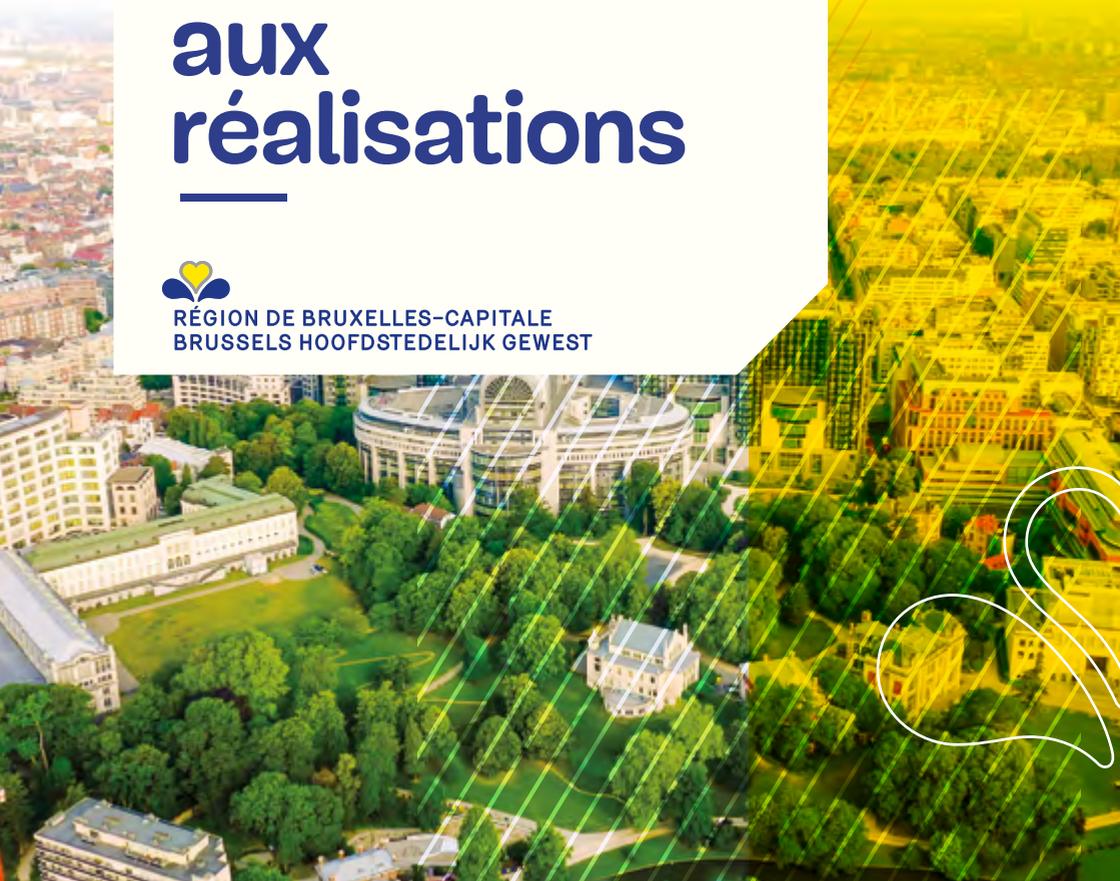
GC4 BRUSSELS 2030

Bilan 2019 - 2024

Des ambitions aux réalisations



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST





RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

GO4
BRUSSELS
2030

Table des matières

Le contexte	5
La stratégie Go4Brussels 2030	7
La culture de la concertation sociale	9
Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux.....	11
Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique.....	19
Mobiliser la politique de la recherche et de l'innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire.....	25
Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois et Bruxelloises.....	29
Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise.....	33

Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du gouvernement bruxellois	39
Approfondir la réforme fiscale	43
Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise.....	49
Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie.....	61
Poursuivre la Garantie pour la jeunesse	67
Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous et renforcer les politiques croisées emploi-formation	73
Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance	81
Une fonction publique régionale forte.....	93
Coopérer activement avec les autres régions et communautés.....	99
Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé	103
Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion	113
Évaluation de la méthode de concertation selon les priorités partagées par l'IBSA	122

Le contexte

Signée en janvier 2020 dans le prolongement de la stratégie Go4Brussels 2025, la stratégie Go4Brussels 2030 a la volonté d'engager Bruxelles sur la voie de la **transition économique, sociale et environnementale**.

Malheureusement, la mise en oeuvre des 17 objectifs de la stratégie sera largement affectée au cours des années 2020 et 2021 par la crise sanitaire de la Covid-19, pendant laquelle la Belgique vit « sous cloche ». Face aux nombreuses conséquences qui en ont découlé, en juillet 2020, le « Plan de relance et de redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise de la Covid-19 » révisé l'ensemble des objectifs de la stratégie Go4Brussels 2030 à la lumière des conséquences de cette pandémie. Outre la réponse sociale et économique que le gouvernement tend à apporter, notamment au travers de ce plan et en concertation avec les partenaires sociaux, il s'agissait aussi d'assurer la résistance de notre système socio-sanitaire face à la crise.

Malgré les fluctuations de la pandémie durant toute l'année, 2021 se marque par une forte progression de l'activité économique après sa contraction en 2020. La reprise est portée principalement par la consommation des particuliers et du secteur public.

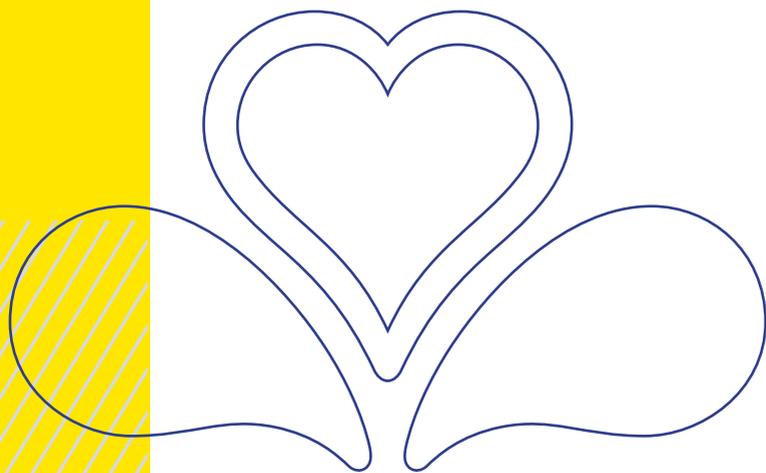
En janvier 2022, un séminaire gouvernemental a permis la validation d'un programme de travail visant à préparer au mieux la deuxième moitié de la législature. Ce programme a été nourri par de nombreux échanges informels entre le gouvernement et les partenaires sociaux représentés au sein de Brupartners.

Le Sommet social d'avril 2022 a approuvé une seconde révision des objectifs de la stratégie Go4Brussels 2030 et validé les priorités communes à l'ensemble des partenaires jusqu'au terme de la législature. Ces chantiers prioritaires intègrent, autant que faire se peut, les projets bruxellois du plan national pour la reprise et la résilience.

À nouveau, l'année 2022 se caractérise par une succession de crises à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. La flambée des prix de l'énergie, l'inflation inégalée depuis les années 1970-80, l'accueil de nombreux réfugiés... ont entraîné une augmentation du risque de précarisation socio-économique et/ou du sentiment d'insécurité diffus au sein de nombreux ménages bruxellois. Le tissu social et économique de la Région n'est pas non plus épargné. Diverses mesures ont été mises en place par les gouvernements, tant à l'intention des acteurs socio-économiques qu'au niveau des ménages. Les mesures principales visaient à endiguer les effets d'une inflation galopante sur les coûts salariaux mais aussi sur les loyers ou encore les factures d'énergie.

L'année 2023 aura permis d'engranger des avancées significatives dans la réalisation des 17 objectifs de la stratégie 2030 et d'entériner la volonté de l'ensemble des acteurs de poursuivre le travail.

Ce dernier sommet social de la législature en mars 2024 fut l'occasion de faire le point de la situation tant au niveau de chacun des 17 objectifs de la stratégie Go4Brussels 2030 que de l'organisation de la concertation sociale à Bruxelles selon la méthode dite des « priorités partagées » tout particulièrement.



La stratégie Go4Brussels 2030

La stratégie Go4Brussels 2030 compte 17 objectifs, qui sont autant d'engagements pris entre la Région bruxelloise, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les partenaires sociaux bruxellois.

Concrètement, elle vise à :

- Développer une **stratégie de transition de l'économie bruxelloise** à l'horizon 2030, qui organise la décarbonation de l'ensemble des secteurs et renforce son soutien aux secteurs de l'économie circulaire et régénérative, de l'entrepreneuriat social et démocratique et de la digitalisation de l'économie (ce qui correspond mutatis mutandis à l'axe 1 de la stratégie 2025).
- Orienter les **politiques croisées emploi-formation** sur la question spécifique des qualifications et appuyer les alliances emploi-environnement (ce qui correspond mutatis mutandis à l'axe 2 de la stratégie 2025)

Les conditions de réussite de la stratégie Go4Brussels 2030 découlent de l'expérience de la stratégie 2025, à savoir :

- **Continuité et transition** : la stratégie a été élaborée en tenant compte de la mise en œuvre des chantiers (aboutis et en cours) précédents et intègre la transition des politiques économiques et sociales pour aligner leurs objectifs aux objectifs climatiques aux horizons 2030 et 2050.
- Elle est un processus concerté et en partie partagé dans sa mise en œuvre **avec les interlocuteurs sociaux régionaux**. En plus de la concertation avec les interlocuteurs sociaux, le contenu de la stratégie lié à l'enseignement, à l'emploi ainsi qu'à la formation et à la garantie pour la jeunesse fait l'objet d'une concertation avec les communautés.

- La **déclinaison sectorielle** de la stratégie Go4Brussels 2030 et la mission confiée à Brupartners de négocier au nom du gouvernement les accords-cadres sectoriels et leur opérationnalisation est transversale via le service de facilitation sectorielle.
- La **lutte contre toute forme de discrimination** et la **promotion de la diversité** sont des dimensions transversales à la mise en œuvre des 17 objectifs de la stratégie ainsi que l'égalité entre femmes et hommes et le gender mainstreaming.
- Par ailleurs, la stratégie 2030 constitue un cadre pour la **concertation métropolitaine** avec les interlocuteurs sociaux, les autres entités fédérées belges et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des chercheurs d'emploi et des entreprises. Cette concertation porte également sur la prise en compte de la dimension européenne de nombreuses politiques en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion.
- Un suivi à la fois permanent et annuel au travers des **comités de pilotage** institués au sein de chaque objectif et réunissant les membres des gouvernements (régional et/ou communautaires) concernés, les partenaires sociaux, les administrations et services publics ainsi que des partenaires issus du secteur privé non marchand.

La culture de la concertation sociale

La concertation sociale a toujours occupé une place de choix au sein de la Région. Héritière du pacte social pour l'emploi des Bruxellois de 2002 et du contrat pour l'économie et l'emploi conclu en 2005, la stratégie Go4Brussels trouve également son origine dans le pacte de croissance urbaine durable (dénommé *New Deal*) signé par le gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux en 2011. L'évaluation de ce dernier par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) amène les signataires à poursuivre en permanence l'approfondissement de l'organisation de la concertation sociale tant en matière de décloisonnement des compétences et des partenaires (en ce compris les acteurs de l'enseignement) qu'en matière de ciblage des objectifs et priorités de la stratégie Go4Brussels à moyen terme (une législature) mais aussi à long terme. La stratégie Go4Brussels est en effet un référentiel d'actions commun à l'ensemble des gouvernements actifs sur le territoire bruxellois et des partenaires sociaux représentés à Brupartners.

Ainsi, la stratégie 2025 a permis d'améliorer la méthode de concertation en distinguant les chantiers ou objectifs en priorité partagée et ceux en priorité concertée. La méthode des priorités partagées, mise en œuvre depuis 2015, est une technique qui intensifie la concertation sociale en prévoyant une consultation des partenaires sociaux de Brupartners en amont de la phase dite de « première lecture au gouvernement » d'un avant-projet d'ordonnance, d'arrêté ou d'outils programmatiques. À la fin de cette consultation, les partenaires sociaux de Brupartners transmettent une contribution au ministre ou secrétaire d'État porteur d'un chantier en priorité partagée qui en a fait la demande.

Les chantiers ou objectifs en priorité concertée sont pilotés directement par le ministre ou le secrétaire d'État et font l'objet d'une concertation avec les interlocuteurs sociaux après l'approbation de l'avant-projet en première lecture par le gouvernement/collège.

La stratégie Go4Brussels 2030 a peaufiné l'organisation de la concertation, notamment au travers du vote de l'ordonnance relative à Brupartners, ordonnance qui a transcrit dans la loi la méthode de concertation selon les priorités partagées ainsi que le service de facilitation sectorielle et le Sommet social.

En 2022, l'IBSA a été chargé par le Ministre-Président, en charge de la coordination générale de la stratégie Go4Brussels, de mener l'évaluation de la méthode de concertation selon les priorités partagées. Le Sommet social de « bilan » de mars 2024 est l'occasion d'évoquer les recommandations issues de cette évaluation.

OBJECTIF 1.1

Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux

Les défis imposés par l'urgence climatique exigent des autorités politiques des réponses concrètes et collectives. La Région a mis la transition économique au centre de sa stratégie de développement et a décidé d'orienter progressivement tous les outils de soutien économique vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique et vers la digitalisation de l'économie. L'objectif du gouvernement est qu'à l'horizon 2030, seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore du soutien public régional. L'objectif est d'adopter une approche transversale permettant d'impliquer tous les secteurs et toutes les parties prenantes.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Organiser la Gouvernance climatique avec les partenaires socioéconomiques

La déclaration de politique générale 2019-2024 du gouvernement bruxellois marque une ambition climatique forte et concertée. Le premier chantier lancé pour concrétiser la gouvernance climatique a été l'élaboration d'une ordonnance climat. Cette «loi climat» bruxelloise, qui entend fixer un cadre juridique pour l'action climatique de la Région, a été adoptée au Parlement en juin 2021. Elle fixe les objectifs régionaux pour atténuer les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ainsi qu'une nouvelle gouvernance climatique permettant de s'assurer que les actions de tous les acteurs bruxellois convergent et se renforcent, en s'appuyant sur les principes de justice sociale, de mutualité et de contribution citoyenne. En exécution de la loi et pour guider l'action du gouvernement, un Comité d'experts scientifiques indépendant a été instauré en 2022 et transmet annuellement au Parlement, aux différents conseils consultatifs bruxellois (Conseil de l'Environnement, Brupartners, etc.) et aux citoyens une évaluation des politiques mises en œuvre afin d'en débattre et de les ajuster au besoin. À côté de ce comité d'experts a été instituée en 2022 l'assemblée citoyenne pour le climat chargée d'adresser des recommandations aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux.

En outre, le gouvernement bruxellois a adopté son Plan Air-Climat-Énergie (PACE) en avril 2023. Ce plan collectif ambitieux, engageant chaque Ministre et chaque compétence, réaffirme l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et rehausse l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (-47 % par rapport à 2005, contre -40 % précédemment), en cohérence avec le Pacte Vert européen. Avec ce plan, la Région place le climat au cœur de son projet, avec une ambition claire: libérer Bruxelles de sa dépendance aux énergies fossiles. Ce plan décline des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs et accélérer la décarbonation de Bruxelles tout en luttant contre la précarité énergétique croissante.

C'est une véritable feuille de route qui va guider la Région vers la neutralité carbone, dans toutes ses compétences.

Et les résultats sont là: les derniers chiffres disponibles indiquent que les Bruxelloises et Bruxellois ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de 30 % entre 2005 et 2022, ce qui nous situe de manière crédible sur la trajectoire des 47 %, même s'il faudra maintenir nos efforts. La réduction est même de 41 % sur la période pour ce qui concerne le secteur du bâtiment visé par notre stratégie Renolution. Concernant les installations de production d'énergie renouvelable, la puissance photovoltaïque installée a doublé de 2019 à 2023, une croissance inégalée.

2. Programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée, circulaire et régénérative

Dès le début de la législature, des réformes importantes ont posé les jalons de ce travail de transformation des outils économiques et financiers de la Région. À titre d'exemple: la recapitalisation de [finance&invest.brussels](https://www.finance&invest.brussels) et ses filiales ainsi que l'adoption d'une nouvelle stratégie d'investissement, la création d'un fonds de relance, l'adoption du plan régional d'innovation, le lancement du prêt proxi et des appels à projets...

Ces jalons étant posés, le gouvernement de la région bruxelloise a adopté la stratégie régionale de transition économique «*Shifting Economy*» le 31 mars 2022. Cette nouvelle stratégie a pour objectifs la décarbonation de l'économie à l'horizon 2050 et la réorientation des outils économiques régionaux en vue de les réserver aux seules entreprises exemplaires d'un point de vue environnemental et social à l'horizon 2024. Cette exemplarité donnant accès à des majorations des aides économiques dès 2024

dans un objectif de progressivité inclusive de cette décarbonation.

La *Shifting Economy* présente un plan d'action de 224 mesures et organise une gouvernance efficace et transversale dans laquelle le comité de pilotage de l'objectif 1.1 de Go4Brussels 2030 assure le suivi stratégique de sa mise en œuvre. En parallèle de cette gouvernance multi-niveaux, plusieurs actions sont mises en place pour assurer le suivi de la *Shifting Economy* via des indicateurs de mise en œuvre du plan d'action, des indicateurs de suivi de la politique régionale de transition économique, des indicateurs de suivi de la transition économique et des indicateurs complémentaires au PIB. Les premiers résultats de ces actions de suivi sont attendus pour la fin du premier trimestre 2024 et prendront la forme d'un premier rapport d'activité de la *Shifting Economy*.

3. Organiser la transition progressive de tous les outils de soutien économique vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique, et vers la digitalisation de l'économie

Ce chantier s'intègre au processus d'élaboration de la stratégie régionale de transition économique. Il vise à une réorientation progressive des outils de soutien économique afin que :

- **dès 2024** les acteurs économiques qui sont exemplaires sur le plan social ou environnemental bénéficieront d'une majoration des différentes aides économiques;
- **dès 2030** seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore d'un soutien public régional.

La *Shifting Economy* définit l'exemplarité environnementale et sociale et est déclinée en quatre axes : créer de nouvelles opportunités économiques; protéger le capital naturel, localement et globalement; préserver l'humain; répondre aux fonctions vitales du territoire et aux besoins matériels des Bruxelloises et Bruxellois. À partir de cette définition, plusieurs objectifs sociaux et environnementaux particuliers ont été identifiés au niveau des entreprises.

Ce travail a été formalisé dans l'arrêté du 6 juillet 2023 relatif à l'exemplarité au niveau social et environnemental des entreprises. La réorientation des outils économiques prend corps dans l'adoption de plusieurs réformes législatives: ordonnance épargne citoyenne; ordonnance relative aux aides au développement et à la transition économique des entreprises; ordonnance recherche; ordonnance citydev et ordonnance hub.

Les spécificités des différents instruments économiques régionaux et leurs modalités spécifiques d'octroi expliquent la coexistence de plusieurs modèles. Dans ce cadre, différentes grilles d'analyse sont

progressivement appliquées au niveau des outils économiques: le *Sustainable Impact Framework* chez finance&invest.brussels, la grille définie par hub.brussels dans le cadre de «hub en transition», la grille d'impact appliquée aux

projets d'Innoviris, la grille du label Ecodyn, les grilles d'analyse appliquées aux appels à projets de Bruxelles Économie et Emploi, Bruxelles Environnement et du Port de Bruxelles et la nouvelle grille tarifaire de citydev.

4. Développer un programme de stimulation de la commande publique et de l'offre bruxelloise qui soit décarbonée et circulaire

La stratégie *Shifting Economy* développe un chapitre dédié à l'élaboration de la stratégie des marchés publics durables et innovants pro-petites et moyennes entreprises (PME) avec la volonté d'activer ce levier économique important et d'atteindre ainsi les objectifs de transition de l'économie bruxelloise.

Après la pérennisation et le renforcement du facilitateur Marchés publics durables de Bruxelles Environnement qui offre notamment des accompagnements auprès des acheteurs publics en vue de développer des formations et des stratégies internes en la matière, la *Shifting Economy* a mis en place une nouvelle gouvernance en matière de marchés publics durables et innovants pro-PME en réunissant la cellule Clauses sociales d'Activités, le Service public régional de Bruxelles (SPRB), l'Observatoire des prix dans les marchés publics

de Brupartners mais aussi Bruxelles Environnement, Innoviris et hub.brussels afin de développer les marchés publics innovants et la stimulation de l'offre pour que ces leviers bénéficient avant tout aux PME bruxelloises. Enfin, cette gouvernance met en place un suivi des marchés publics durables et innovants à Bruxelles.

En ce qui concerne la lutte contre le dumping social de manière plus spécifique, le groupe de travail *ad hoc* de Brupartners a adopté deux rapports comportant des clauses sectorielles anti-dumping dans les marchés publics. Ces clauses concernent deux secteurs fort exposés au risque de dumping, dans lesquels les autorités régionales passent de nombreux marchés: les secteurs du nettoyage et de la construction.

5. Pérenniser l'Alliance Renolution

La rénovation du bâti existant constitue sans conteste l'un des axes majeurs d'action pour atteindre les objectifs climatiques que la Région s'est fixés. Elle constitue aussi une opportunité économique, d'emploi et sociale, avec une volonté forte de faire baisser le montant de la facture énergétique des Bruxelloises et Bruxellois.

L'Alliance Renolution a été lancée en avril 2021 pour réunir l'ensemble des acteurs concernés par la rénovation énergétique du bâti bruxellois autour de la création, l'évaluation et le développement d'outils de soutien à la rénovation. L'Alliance entame sa troisième année de plein exercice et est aujourd'hui bien ancrée, avec des moyens toujours en augmentation.

Outre les primes, rappelons que c'est tout un dispositif d'incitation, de stimulation et d'accompagnement qui est en place. En effet, l'ensemble des publics concernés par la rénovation (particuliers, secteur tertiaire et pouvoirs publics) bénéficient à présent de dispositifs d'accompagnement et de soutien financier, notamment au travers du nouveau régime de primes Renolution et du crédit EcoReno opérationnels depuis 2022 ainsi que de la réforme en 2023 des droits d'enregistrement instaurant un abattement supplémentaire en cas

de rénovation énergétique, du renforcement du programme Renoclick de soutien global dédié aux pouvoirs publics depuis 2021 et du Pack Énergie et facilitateur Bâtiment durable, du soutien au partage et aux communautés d'énergie ainsi que du lancement, en 2021, des appels à projets Renolab visant à développer depuis le terrain des solutions innovantes pour accélérer ou lever des freins à la rénovation. Notons encore l'important travail des équipes d'Homegrade, du réseau Habitat et la Fédération des services sociaux (FdSS) pour accompagner les citoyennes et citoyens et les travailleuses et travailleurs sociaux, avec une attention pour les ménages plus précarisés.

Soulignons aussi les diverses adaptations des outils urbanistiques (RRU et arrêté minime importance) visant à simplifier les démarches administratives relatives aux permis et à dispenser certains travaux énergétiques de demandes de permis.

Enfin, la collaboration entre le secteur public et le secteur de la construction pour stimuler la formation et l'emploi est l'un des enjeux prioritaires de Renolution. Ce travail se poursuit au sein de construcity.brussels, le Pôle Formation Emploi Construction.

OBJECTIF EN PRIORITÉ PARTAGÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre en charge de la transition climatique, de l'environnement et de l'énergie et de la démocratie participative• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique, des pouvoirs locaux et du bien-être animal• Ministre chargée de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Brupartners (dont l'observatoire des marchés publics), Bruxelles Environnement, Bruxelles Économie et Emploi, Innoviris, finance&invest.brussels, hub.brussels, perspective.brussels, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Dans le cadre de la *Shifting Economy*, le Gouvernement a mobilisé les budgets suivants :

- **Recapitalisation finance&invest, Brusoc, Brustart, FBG, proxi :** 110.000.000 € (mission 12 du budget du SPRB)
- **Aides au développement et à la transition économique :** 30.000.000 € par an. (mission 12 du budget du SPRB)
- **Innoviris :** 50.000.000 € par an (mission 14 du budget du SPRB)
- **Appel à projets :** 6.000.000 € entre 2020 et 2023 (mission 12 du budget du SPRB et budget de Bruxelles Environnement à hauteur d'1 million par an)
- **hub :** 20.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB)
- **citydev :** 20.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB)
- **Port :** 17.000.000 € par an (mission 21, programme 3, du budget du SPRB)
- **Commande publique :** 400.000 € par an (budget de Bruxelles Environnement)

Dans le cadre de ses politiques climatiques, de nature et de biodiversité, le Gouvernement a affecté 350 millions d'euros supplémentaires de 2021 à 2024. Concernant la stratégie Renolution, cela représente un budget annuel de plus de 100 millions d'euros.

OBJECTIF 1.2

Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique

L'ambition de cet objectif est de soutenir celles et ceux qui osent entreprendre à Bruxelles et qui transforment notre économie vers un futur soutenable. Dans le cadre de la stratégie régionale de transition économique *Shifting Economy*, de nombreuses mesures ont été prises durant cette législature en vue de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

Tout d'abord, le gouvernement a pris différentes initiatives de **simplification administrative**. On peut citer à cet égard :

- la récente réforme de l'accès à la profession ;
- le développement de la plateforme «AGILE» qui identifie les priorités en matière de barrières juridico-administratives et détermine un plan d'action spécifique en la matière ;
- l'automatisation des garanties octroyées par le Fonds bruxellois de garantie.

Au-delà, les instruments économiques régionaux (relatifs à l'accompagnement, l'hébergement et le financement) ont largement été professionnalisés au cours de ces cinq dernières années.

En matière de financement, **les aides économiques** octroyées par Bruxelles Économie et Emploi ont été réformées, afin de mieux soutenir les acteurs économiques dits exemplaires (voir l'objectif 1.1 de la stratégie Go4Brussels), mais aussi afin d'assurer leur cohérence et leur accessibilité. En ce qui concerne les prêts et les prises de participation, finance&invest.brussels et ses filiales Brusoc et Brustart ont pu compter sur des moyens additionnels sans précédent. Ces

moyens additionnels, combinés à la définition d'une stratégie d'investissement ambitieuse et cohérente permettent désormais à finance&invest.brussels et à ses filiales de financer l'économie bruxelloise pour un montant annuel oscillant entre 75 et 100 millions d'euros (avant cette législature, finance&invest.brussels et ses filiales engageaient, au total, entre 8 et 20 millions d'euros par an). Enfin, le gouvernement a introduit différents dispositifs permettant de mobiliser l'épargne citoyenne pour financer l'économie bruxelloise, via le prêt proxi et le dispositif investcoop.

En matière d'**accompagnement**, les services du 1819 et les guichets d'économie locale (GEL) ont été renforcés. Des partenariats solides avec des acteurs privés de l'accompagnement (notamment au travers des appels à projets) ont été noués. Ces mesures ont permis de toucher un public toujours plus nombreux et plus divers.

En matière d'**hébergement**, le nouveau contrat de gestion signé avec citydev et les moyens liés permettent de soutenir les artisans et valoriser la production locale au travers, entre autres, du développement de lieux de production et de lieux d'hébergement. À titre d'exemple, durant cette législature, le nombre de parcs PME a quasiment doublé (passant de 5 à 9).

Le nouveau contrat de gestion encadre et facilite par ailleurs les réductions de canons et de loyers qui peuvent être octroyées aux entreprises bruxelloises. Enfin, la nouvelle ordonnance relative à citydev ancre légalement l'objectif de transition au cœur des activités de citydev et rationalise ses organes de gestion.

Le soutien à l'**entrepreneuriat de la diversité** a, quant à lui, pu compter sur différentes actions spécifiques (appels à projets dont «Women in Business», actions de sensibilisation de hub...). Plus généralement, cet objectif a par ailleurs été intégré de manière transversale dans les politiques économiques, entre autres, via la définition de critères relatifs à la diversité applicables dans l'ensemble des appels à projets et l'intégration des objectifs d'inclusion sociale dans la notion d'exemplarité sociale qui permet une majoration des aides économiques.

Le soutien à l'**entrepreneuriat social** a également pu compter sur des mesures tant spécifiques que générales tout au long de cette législature. Des mesures spécifiques d'accompagnement (entre autres via la pérennisation de Coopcity), de financement (via le développement d'appels à projets spécifiques, le développement de produits

spécifiques de financement chez Brusoc...) et de sensibilisation ont ainsi été menées. Plus généralement, les aides économiques, octroyées par Bruxelles Économie et Emploi sont désormais plus largement accessibles au secteur non marchand. En outre, l'entrepreneuriat social a constitué une source d'inspiration dans la définition des modèles exemplaires au niveau social et environnemental qui bénéficient désormais d'une majoration d'aides économiques.

Par ailleurs, des mesures sans précédent ont été prises pour faire face à la **crise de la Covid**. Tous les instruments économiques à la disposition de la Région ont été mobilisés à cet égard : primes, prêts et prises de participation, garantie, dispositifs spécifiques d'accompagnement des entreprises (plus particulièrement celles en difficulté)... Ces instruments ont été conçus en étroite collaboration avec les directions générales des organismes économiques régionaux et avec les interlocuteurs sociaux réunis au sein de la task-force Économie. Ces mesures régionales, combinées aux mesures fédérales, ont permis d'amortir le choc de la Covid sur l'économie régionale.

Enfin, la **crise énergétique** qui a suivi l'invasion de l'Ukraine par la Russie a également largement impacté le tissu socio-économique bruxellois. De nouvelles mesures spécifiques ont été prises par le gouvernement, afin d'atteindre les objectifs de protection à court terme et de soutien à la transition pour augmenter la résilience face aux coûts énergétiques :

- des mesures de soutien direct à la trésorerie des entreprises;
- des mesures de protection des entreprises et visant à assurer la continuité de l'activité économique via la continuité de l'accès à l'énergie;
- des mesures visant à accélérer la transition énergétique des entreprises.

La task-force Économie réunissant cabinets et interlocuteurs sociaux a à nouveau joué pleinement son rôle et a mené le gouvernement à prendre une série de mesures.

Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la crise de la Covid et de la crise énergétique et les mesures destinées à créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat ont permis d'éviter le tsunami de faillites pourtant annoncé.

Plus encore, elles ont contribué au développement économique bruxellois qui s'est accompagné de nombreuses créations d'emploi. Même si les difficultés rencontrées par les entrepreneur·e·s bruxellois·es restent nombreuses et que l'attention du gouvernement doit rester pleine, il n'y a jamais eu autant d'entreprises dans la Région qu'aujourd'hui, et ce, quelle que soit la taille des entreprises considérées.

	2018	2019	2022	oct-23
Micro (-10 ETP)	103.921	106.342	113.656	ventilation pas encore disponible
Petites entreprises (10 - 50 ETP)	3.189	3.326	3.411	
Moyennes entreprises (50-250 ETP)	781	799	860	
Grandes entreprises (+ de 250 ETP)	352	358	359	
TOTAL	108.243	110.825	118.286	119.374
Travailleuses et travailleurs au sein du secteur privé en Région de Bruxelles -Capitale	391 141	394.170	402.924	Pas disponible

La croissance constante du nombre d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale est intervenue en parallèle à un **assainissement** des sociétés fantôme. D'après le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, plus de 7.500 entreprises ont ainsi été dissoutes à Bruxelles ces cinq dernières années et les organisations criminelles transfèrent massivement leurs sociétés frauduleuses hors de Bruxelles. Un tel assainissement est essentiel, non seulement afin de lutter contre les activités criminelles et le blanchiment d'argent, mais aussi afin de lutter contre le risque de concurrence déloyale qu'induisent ces entreprises fantômes.

OBJECTIF EN PRIORITÉ PARTAGÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Brupartners, hub.brussels, Bruxelles Économie et Emploi, citydev.brussels, Bruxelles Propreté, Bruxelles Environnement, port.brussels, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Dans le cadre de cet objectif, le Gouvernement a mobilisé les budgets suivants:

- **Moyens additionnels pour la recapitalisation de finance&invest. brussels, de Brusoc, de Brustart, boosting brussels** : 235 millions additionnels au cours de la législature, dont 128 millions à charge de la Région, et plus précisément de la mission 12 du budget du SPRB (le solde provenant d'investisseurs privés)
- **Aides au développement économique**: 30.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB)
- **Appel à projets**: 6.000.000 € entre 2020 et 2023 (mission 12 du budget du SPRB et du budget de Bruxelles Environnement à hauteur d'1 million par an)
- **hub**: 20.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB)
- **citydev**: 20.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB)
- Concernant les **crises Covid et de l'énergie**, 800 millions d'euros ont été dépensés en prêts, primes et garanties.

OBJECTIF 1.3

Mobiliser la politique de la recherche et de l'innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

Le gouvernement s'est engagé à orienter sa politique de soutien à la recherche et à l'innovation (RDI) de manière plus spécifique sur les secteurs et les projets qui disposent d'un potentiel transformatif important pour répondre durablement aux urgences climatiques et sociales.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

L'élaboration et l'approbation par le gouvernement du **Plan régional pour l'innovation** (PRI) en juin 2021 constitue évidemment une réalisation capitale dans la mesure où il s'agit du document central de programmation stratégique pour tout ce qui touche à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI). Toutes les typologies d'acteurs (personnes morales) sont visées par les soutiens à la RDI octroyés par Innoviris: entreprises, organismes de recherche, secteur associatif et non marchand, administrations publiques, pouvoirs locaux, etc. Il s'agit d'une approche inclusive visant à susciter l'innovation dans tous les secteurs et en parallèle à rapprocher les solutions développées des besoins réels de l'écosystème (et donc d'améliorer l'impact des projets).

Le travail sur les **ordonnances encadrant l'octroi des aides régionales à la RDI** afin (notamment) d'y intégrer les modèles exemplaires sur le plan social et environnemental devrait aboutir début 2024 : l'ordonnance modificative est en attente d'un avis du Conseil d'État.

Elle passera ensuite en troisième lecture au gouvernement, puis poursuivra son trajet parlementaire.

La Région s'est dotée d'un **centre d'excellence pour l'intelligence artificielle au service de la tran-**

sition particulièrement inclusif et performant. Celui-ci se compose d'un pôle tourné vers les entreprises orchestré par sustAIIn.brussels, le *European Digital Innovation Hub* de Bruxelles, ainsi que d'un pôle tourné vers les administrations et les citoyens et citoyennes, FARI: l'Institut bruxellois de l'intelligence artificielle au service du bien commun.

Afin de compléter le **parcours d'innovation en innovation sociale**, Innoviris a créé l'appel à projets *Prove Your Social Innovation* (PYSI), qui permet aux porteurs de projets de valider la faisabilité de leur innovation à visée sociale. PYSI est monté en puissance au fil des années, et en 2023, ce sont pas moins de 32 projets qui ont été soumis à l'instruction d'Innoviris.

Il est également prévu dans *Shifting Economy* de créer un **parcours d'innovation en santé**. Les administrations bruxelloises (Innoviris et hub via le cluster *lifetech*, notamment) travaillent aux connections à créer entre les acteurs de l'écosystème. Ce thème constitue une priorité à approfondir pour les prochaines années.

Le projet de **Cité des Sciences et de l'Innovation** a avancé: le gouvernement a confirmé sa localisation sur le site de la Gare de l'Ouest. Par ailleurs, Innoviris a déposé un dossier auprès du Fonds européen de déve-

loppement régional (FEDER) qui a été approuvé par le gouvernement en novembre 2023 et qui permettra un cofinancement à hauteur de 6 millions d'euros.

Enfin, Innoviris finance en 2024 un *Science Roadshow*, projet de la Cité des Sciences itinérante qui s'arrêtera dans quatre quartiers bruxellois au cours de l'année et qui proposera un weekend d'activités scientifiques et artistiques cocrées

avec les habitantes et habitants. Le *Science Roadshow* vise à nourrir le projet de la Cité des Sciences permanente. Le travail pour concrétiser ce projet d'envergure devra se poursuivre dans les années à venir, jusqu'à l'ouverture de la Cité des Sciences (les étages FEDER du *Science Promotion Lab* en tout cas) fin 2029.

OBJECTIF EN PRIORITÉ

Ministres porteurs	• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Ministres associés	• Ministre en charge de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative
Partenaires (membres du comité de pilotage)	• Innoviris, Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, Brupartners, hub.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, finance&invest.brussels, Coopcity, Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Bruxeo

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

- **Plan régional pour l'innovation:** environ 400 millions d'euros sur 7 ans
- **Centre d'excellence pour l'intelligence artificielle au service de la transition:** 6 millions d'euros d'Innoviris sur 2021-2025 pour FARI + 2,1 millions d'euros sur trois ans pour sustAIIn.brussels
- **Cité des Sciences:** 6 millions d'euros de subventions de la part du FEDER et 800.000 € pour le *Science Roadshow*

OBJECTIF 1.4

Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois et Bruxelloises

Complémentaire et étroitement lié à d'autres objectifs, cet engagement vise à anticiper et accompagner le développement et les transformations des secteurs d'activités porteurs pour l'économie bruxelloise, afin de favoriser la création et/ou le maintien en emploi des Bruxellois et Bruxelloises. Concrètement, il s'agit de poursuivre le soutien à l'économie bruxelloise dans des domaines porteurs pour la Région, soit en termes de volumes d'activité et d'emplois, en termes d'évolution positive et d'opportunités pour les travailleurs bruxellois, soit encore en termes de transition économique, de choix stratégiques pour Bruxelles et d'évolution de sa démographie.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

Les chantiers proposés ont pour but de soutenir les **secteurs innovants en matière d'emploi** (nouveaux métiers, nouvelle organisation de travail), soutenir la création ou le maintien d'**emplois de qualité** en priorité en réponse aux profils des chercheurs d'emploi (dont les peu qualifiés), favoriser l'émergence de secteurs d'activité à haute valeur ajoutée pour le développement et le maintien de l'emploi à Bruxelles. Cela passe par la conclusion d'**accords-cadres sectoriels** (cf. objectifs 2.2 et 2.3) et/ou le développement d'une veille sectorielle de grande qualité et/ou la promotion des activités menées par ces secteurs à Bruxelles.

Plusieurs grands secteurs ont été identifiés comme étant des domaines d'activité porteurs d'avenir tant en termes de **transition économique** qu'en termes d'emploi. Ainsi, l'économie numérique, au travers du chantier « Accélérer la transition numérique en vue d'appuyer la transition économique » de l'objectif 1.8, a contribué à anticiper les besoins et attentes en matière de formation et d'emploi.

D'autres secteurs

L'accompagnement et le suivi des porteurs de projets innovants dans le domaine des **industries créatives et culturelles** (ICC) au sein du cluster de hub a été renforcé.

Depuis 2021, un appel à projets annuel dédié spécifiquement aux ICC (crea.brussels) offre des bourses de création pour le développement de produits ou services répondant à des critères de faisabilité économique, de viabilité financière, d'innovation, d'impact sociétal (cf. objectif 1.8). L'industrie créative, des loisirs et des médias est, en outre, un des cinq secteurs prioritaires qui ont été retenus dans la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels.

En matière de **tourisme, culture, évènementiel et métiers du patrimoine**, dans le cadre du nouveau contrat de gestion 2023-2028 établi entre visit.brussels et le gouvernement bruxellois, trois objectifs majeurs sont définis.

Premièrement, visit.brussels travaille à la construction d'une identité forte pour Bruxelles, au travers du développement d'un *City Marketing* international.

Deuxièmement, visit.brussels développe une *Visitor Economy* à impact positif, régénérateur pour Bruxelles. Le développement d'une *Visitor Economy* implique concrètement la création de valeur, d'emplois, la stimulation de l'économie locale, l'enrichissement de l'offre culturelle et de loisirs, la préservation du patrimoine, de la nature, de la biodiversité, et l'intégration des habitants de Bruxelles tout en accordant une

attention particulière à l'inclusion et à la diversité.

En outre, une partie de ces accords-cadres font partie de programmes alliant économie, emploi et environnement: Renolution pour ce qui est du secteur de la construction ou encore Good Food dans le secteur des métiers de bouche.

Enfin, visit.brussels a pour objectif d'assurer une meilleure répartition des visiteurs dans le temps et dans l'espace. Il s'agira, notamment, de développer l'offre touristique en bonne intelligence avec les citoyens

bruxellois, et de créer des conditions propices à l'adéquation entre fréquentation et habitabilité afin de contribuer à la réalisation du second objectif (*Visitor Economy*).

D'autres domaines d'activité ont conclu un accord-cadre sectoriel avec le gouvernement ou le collège bruxellois en vue de partager une vision commune du développement socio-économique de ces activités. Il s'agit notamment des secteurs du transport et de la logistique, de l'Horeca, de la construction, de l'industrie technologique...

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargé de l'emploi• Ministre chargée de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière• Ministre en charge de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Partenaires (membres du comité de pilotage)	<ul style="list-style-type: none">• Brupartners, représentants sectoriels, perspective.brussels, urban.brussels, Citydev, SAU, hub.brussels, Actiris, Bruxelles Économie et Emploi



OBJECTIF 1.5

Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise

Bruxelles est étroitement liée à son positionnement international. Et cela vaut également pour ses entreprises. Cet objectif vise à poursuivre l'internationalisation de nos entreprises et à attirer les investissements et les entrepreneurs étrangers. L'économie bruxelloise, fortement internationalisée, a beaucoup souffert des multiples crises telles que la Covid-19, la guerre en Ukraine et les conséquences du Brexit. Cependant, repenser notre économie et lui donner une orientation plus marquée sur l'exportation et l'investissement pourra l'armer pour poursuivre son internationalisation dans les années à venir.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

Pour commencer, et comme le veut l'accord de majorité, le Gouvernement a travaillé à l'amélioration de la **coordination de la politique et du profilage à l'international**. Un comité de coordination internationale (CIC) a été mis en place réunissant les membres suivants: le Ministre-Président, le ministre de l'image et la secrétaire d'État aux relations internationales, ainsi que la direction de visit.brussels, hub.brussels, le commissaire à l'Europe et aux organisations internationales et Brussels International (BI). Lors de réunions régulières, les différentes actions internationales de la Région de Bruxelles-Capitale sont discutées en vue d'une politique internationale cohérente et proactive qui devrait également stimuler la croissance économique de Bruxelles.

Un dossier concret qui a bénéficié de cet alignement est le **city-marketing** de Bruxelles. Cette stratégie met en avant le caractère innovant, diversifié et agréable à vivre de la ville et vise explicitement à promouvoir Bruxelles à l'étranger et surtout auprès des investisseurs ou des entreprises qui envisagent de venir s'installer. En même temps, le city-marketing aide à faire connaître les atouts uniques des entrepreneurs bruxellois à l'étranger. La stratégie est donc devenue un fil conducteur pour toutes les actions internationales de la Région (par

exemple, les missions commerciales, mais aussi les conférences internationales à Bruxelles) et est guidée par un comité de pilotage au sein duquel le monde des affaires est également représenté.

La stratégie 2024-2029 pour le renforcement du développement économique de Bruxelles à l'international est en cours de finalisation. Elle définit les secteurs stratégiques pour les cinq prochaines années. Elle détermine également dans quels pays et villes sont déployés les représentants de Bruxelles. Leurs compétences sont élargies pour inclure, outre la facilitation des relations commerciales, l'encouragement des échanges politiques, culturels, universitaires ou touristiques, par exemple. Nouvel exemple de l'approche intégrée de nos relations économiques internationales.

Cela se traduit également par la création de «**Brussels Houses**», lesquelles mettent en avant la région bruxelloise dans des lieux stratégiques (Milan, Barcelone). Ces lieux de rencontre physiques rendent tangibles les atouts de Bruxelles et servent de tremplin économique, touristique, diplomatique, créatif, culturel et universitaire où les organisations bruxelloises peuvent organiser des événements de réseautage, des formations ou des ateliers.

Le **soutien collectif** aux entreprises, sous forme de missions commerciales, de stands dans les salons internationaux, de séminaires, d'invitations d'acheteurs, etc. reste évidemment au cœur du positionnement international. Au cours de cette législature, par exemple, des missions commerciales ont été organisées avec succès en Chine, aux États-Unis, en Australie, au Maroc, à Barcelone, à Madrid, à Londres, à Paris, au Japon ou au Sénégal.

Ce gouvernement veut être présent pour les entreprises qui démarrent leur expansion. Des mesures importantes ont donc été prises pour offrir un **soutien plus personnalisé** aux PME bruxelloises dans leurs efforts d'exportation, en mettant particulièrement l'accent sur les entreprises n'ayant que peu voire pas d'expérience des marchés internationaux, dites «néo-exportateurs». Du personnel supplémentaire a donc été recruté pour les rechercher et les soutenir. Un outil d'autodiagnostic en ligne a été créé pour mesurer le niveau de préparation à l'exportation. Des initiatives commerciales ciblées (virtuelles et physiques) ont été mises en place pour les nouveaux exportateurs, telles que des stands pour les jeunes entreprises lors de salons à l'étranger, des séminaires thématiques («export talks») ou un salon de l'exportation au cours duquel les néo-exportateurs ont pu dialoguer avec 93 représentants économiques et commerciaux et les différents exposants.

Il est à noter que les **exportations bruxelloises peuvent présenter de très bons chiffres** avec une augmentation de 37 % entre 2022 et 2023 pour les biens, nettement plus élevée que dans les autres régions. Aucun chiffre spécifique n'est disponible pour les services, mais une tendance générale positive peut également être notée avec une augmentation de 6 % à l'échelle belge.

L'internationalisation de Bruxelles passe également par **l'attraction d'investisseurs et d'entrepreneurs étrangers** qui créent des emplois et de la valeur ajoutée pour la Région. Des campagnes d'investissement ciblées ont été lancées. Depuis la présente législature, les investisseurs peuvent s'adresser à un guichet unique pour obtenir une aide: why.brussels. Ils peuvent également bénéficier d'un nouveau Welcome Package, dans le cadre duquel hub.brussels prend en charge un certain nombre de services pour leur établissement à Bruxelles, tels que l'aide à la rédaction des statuts, la recherche de locaux, le recrutement de personnel local ou expatrié, l'organisation d'un événement de lancement, etc.

L'attraction des investissements étrangers

se concentre sur les secteurs qui complètent et renforcent l'écosystème bruxellois tout en soutenant la transition économique et environnementale vers un modèle économique durable et créateur d'emplois de qualité. Il s'agit notamment de la finance, de l'audiovisuel, des sciences de la vie, des affaires juridiques et publiques et de la construction durable. La priorité doit aussi être accordée à l'attraction d'entrepreneurs étrangers pour créer des startups qui contribueront à l'innovation de demain en Région bruxelloise.

La politique économique internationale de Bruxelles doit pouvoir répondre à un contexte international parfois volatile. Les effets du **Brexit** sur les entreprises bruxelloises en sont un bon exemple. Avec un financement de l'UE, hub.brussels a développé un programme pour aider les entreprises bruxelloises à faire face à l'impact du Brexit sur leur activité économique et dans le but d'attirer également des entreprises britanniques. Il convient de mentionner ici le lancement d'un «Brexit impact scan», les informations fournies par un service d'assistance sur le Brexit et l'aide apportée aux startups et scale-ups bruxelloises pour leur développement commercial au Royaume-Uni.

Ce dernier point comprend l'ouverture d'un «pop-up store» bruxellois à Londres. Cette politique consacrée au Brexit donnait la priorité aux sciences de la vie, aux services financiers et audiovisuels.

Enfin, la politique économique internationale de Bruxelles ne peut être dissociée de l'urgence du **problème climatique et des défis sociétaux**, tels que les inégalités ou les conditions de travail. C'est pourquoi le Gouvernement actuel choisit de veiller à ce que les instruments de soutien se concentrent sur des modèles plus respectueux de l'environnement et des droits humains. Chaque mission comprendra par exemple un volet consacré à l'entrepreneuriat féminin. L'ouverture d'un bureau satellite à Ramallah, lié à la représentation existante à Tel Aviv, s'inscrit également dans cette optique.

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Secrétaire d'État chargé des relations européennes et internationales et du commerce extérieur
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Ministre chargé des finances, du budget, de la fonction publique, de la promotion du multilinguisme et de l'image de Bruxelles• Secrétaire d'État chargée de la transition économique
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• hub.brussels, visit.brussels, Brussels International, SRIB

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Les actions susmentionnées dans le cadre de cet objectif sont principalement financées par la dotation hub.brussels pour le commerce extérieur. Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a réussi à maintenir cette dotation, pour un montant de 19.530.000 euros en 2024 au sein de la mission 13. Un choix délibéré, précisément en raison de l'importance du positionnement économique international pour préserver la prospérité de Bruxelles.

Par ailleurs, visit.brussels est soutenu annuellement pour les actions de commerce extérieur menées et coordonnées avec hub.brussels. La subvention s'élève à 135.000 euros pour 2024. Des fonds supplémentaires ont été alloués à la stratégie de city-marketing, coordonnée par visit.brussels. Ce montant s'élève à 490.000 euros pour 2024.

Enfin, il convient de mentionner que plus de 2,5 millions d'euros ont été obtenus via la réserve d'ajustement au Brexit de l'UE, permettant à hub.brussels de développer des actions ciblées pour amortir l'impact du Brexit.



OBJECTIF 1.6

Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du gouvernement bruxellois

L'aménagement du territoire et le développement urbain forment une composante et un outil essentiels dans la construction de la société bruxelloise. La région bruxelloise poursuit un important effort visant à garantir le maintien sur son territoire de grands investissements publics nécessaires à son développement et constituant d'importants leviers au soutien de son économie et de son rôle de moteur économique du pays. Cet objectif vise le développement, au niveau territorial, de zones accueillant des activités économiques productives, qu'elles soient réservées à ces dernières ou avec des fonctions mixtes.



QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Développement de zones accueillant des activités économiques productives

Ce chantier axé sur le développement de zones propices aux activités économiques productives est en cours. La principale mission consiste à procéder à la modification du plan régional d'affectation du sol (PRAS). La réalisation du diagnostic en 2022-2023 a été menée à bien. La production des orientations stratégiques sera faite pour avril 2024.

Les priorités énoncées comprennent le suivi des axes définis dans la déclaration de politique générale (DPG), l'exploitation approfondie du diagnostic selon quatre thématiques spécifiques (mixité, mobilités, densités, maillages), et la mise en œuvre du contrat de gestion de citydev en expansion économique.

2. Développement du pôle média Mediapark

Le développement du pôle média Mediapark, est en cours. À ce stade, l'objectif opérationnel est de faire approuver le PAD en deuxième lecture dont l'ambition est d'accorder une part plus importante à la qualité de vie en milieu urbain en général et aux espaces verts en particulier. Le calendrier de travail vise l'approbation définitive du PAD avant l'été 2024.

Ce calendrier de travail, articulé autour de la synthèse du diagnostic et des orientations stratégiques, le budget de 1.560.000 € mobilisé et l'alignement sur la DPG et le contrat de gestion de citydev soulignent à la fois l'approche stratégique visant à atteindre les objectifs de ce chantier dans les délais impartis, tout comme la volonté d'aboutir à un outil de planification performant et en phase avec les évolutions du territoire bruxellois.

Enfin, la détermination à exploiter pleinement le potentiel des zones stratégiques témoigne de l'engagement envers le développement économique durable de la région de Bruxelles-Capitale.

Les chantiers de la RTBF et de la VRT avancent à grands pas et seront ouverts respectivement début 2026 et début 2027. Les anciens immeubles seront ensuite démolis pour laisser la place au redéveloppement du nouveau quartier et de ses généreux espaces publics.

3. Préserver et développer les activités dans la zone du Canal

L'objectif opérationnel central de cet axe est l'exécution des contrats de gestion du Port de Bruxelles et de citydev. Les priorités identifiées sont de maintenir et de développer les activités économiques dans

la zone du Canal. Cette approche consiste à garantir le dynamisme économique de ce pôle stratégique pour le développement territorial de la région bruxelloise.

4. Développer un pôle logistique sur le site de Schaerbeek Formation

Les objectifs opérationnels majeurs de ce chantier incluent la négociation de la transaction foncière, avec simultanément une étude de vision en cours.

Ainsi, en 2023, un bureau d'études a été désigné pour coordonner la vision partagée pour le développement économique du site. Les résultats sous la forme d'un master plan sont attendus en 2024. Il s'agira d'une étape clé dans la planification et le développement de ce pôle logistique.

Toujours en 2023, une convention a été signée entre instances régionales et fédérales afin de déplacer et conserver une liaison ferroviaire pour l'avant-port de Bruxelles sur le site de Schaerbeek Formation, permettant de conserver la desserte tri-modale du pôle logistique. Ces efforts concentrés sur le site de Schaerbeek Formation confirment la volonté de garantir, soutenir et renforcer la croissance économique de la région bruxelloise, contribuant ainsi aux objectifs globaux du programme Go4Brussels 2030.

5. Développer un pôle d'économie de la connaissance sur le site des Casernes (Usquare)

Les objectifs opérationnels comprennent ici le maintien du PAD en vigueur depuis 2021, avec simultanément la poursuite des travaux sur le chantier des universités. Les indicateurs de résultat clés à atteindre incluent le dépôt des PU (permis d'urbanisme) et la réception des équipements universitaires qui a eu lieu au printemps 2024. En 2028, devraient être achevées la finalisation de la Halle alimentaire et la livraison des logements.

Le budget alloué provenant des fonds FEDER pour cette initiative s'élève à 11,8 millions d'euros, soulignant un engagement financier significatif pour le succès de ce projet.

Les priorités identifiées comprennent la finalisation des projets en cours, l'attribution des logements par la SLRB, et l'assurance de la réception réussie des équipements universitaires. Ces efforts concentrés sur le site des Casernes mèneront à la formation d'un pôle consacré au développement du savoir, de l'innovation et de l'économie de la connaissance au cœur du territoire régional.

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre en charge de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Innoviris, Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, Brupartners, hub.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, finance&invest.brussels, Coopcity, Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Bruxeo

OBJECTIF 1.7

Approfondir la réforme fiscale

La poursuite du développement d'une politique fiscale efficace adaptée aux spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale est une condition sine qua non pour relever les défis du développement économique.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Harmonisation des taxes communales (sur les entreprises)

Une taxe sur les bureaux uniforme pour tout Bruxelles pourrait remédier au manque de transparence actuel, chaque commune appliquant ses propres règles, taux et exonérations.

La gestion d'une telle taxe à un niveau unique permettrait également de réaliser d'importantes économies d'échelle par rapport à la gestion fragmentée d'une taxe locale par chaque commune.

Les (futures) entreprises établies à Bruxelles bénéficieraient également des avantages d'un système fiscal uniforme et donc plus transparent dans la région bruxelloise.

La suppression des obstacles administratifs profiterait donc à la fois aux communes et aux entreprises.

Cependant, une première analyse de l'administration fiscale bruxelloise révèle une très grande diversité en termes de base imposable, de taux d'imposition et d'exonérations. Ces éléments, liés à la structure socio-économique des communes, sont évidemment le résultat de leur autonomie fiscale. Les superficies imposables sont également très variables, ce qui complique grandement le processus d'harmonisation.

Enfin, une telle harmonisation ne peut se faire que si les communes coopèrent et sont disposées à renoncer à leur autonomie fiscale, ce qui est apparemment plus difficile pour certaines que pour d'autres.

2. Poursuite de la simplification du système fiscal bruxellois

La nouvelle ordonnance du 1er décembre 2022 visant à associer les communes dans le développement économique de la RBC remplace l'ordonnance initiale de 2007. En application de celle-ci et en vue du pacte fiscal, de nouveaux contrats triennaux avec les communes sont présentés pour la période 2023-2025.

Un avant-projet d'ordonnance qui prévoit un cadre légal pour les communes qui souhaitent différencier leurs centimes additionnels est inscrit à l'ordre du jour pour présenta-

tion en première lecture au Conseil des Ministres du 25/01. L'objectif est de définir la procédure à suivre si les communes souhaitent adopter des centimes additionnels différenciés pour le précompte immobilier.

La possibilité de pratiquer des centimes additionnels différenciés pour le précompte immobilier représente un instrument plus efficient et plus rationnel pour les communes bruxelloises en matière de fiscalité immobilière. Cela se fait à la demande expresse des communes bruxelloises.

3. Reprise des services fiscaux des communes (dans le respect de l'autonomie communale)

À ce jour, aucune des 19 communes bruxelloises n'a encore introduit une demande pour une reprise du service d'une taxe locale.

Dans le cadre de la zone à accès limité (ZAL) de la commune d'Ixelles, le SPRBF et parking.brussels, fournissent par contre un certain nombre de services à la commune d'Ixelles. Ainsi, le SPRBF fournit une solution technique SAP pour la gestion des amendes, notamment en ce qui concerne: le chargement des données flash, l'identification des contrevenants, l'impression et

l'envoi des constats d'infraction, ainsi que leur encaissement et leur recouvrement. Parking.brussels, quant à lui, gère la liste blanche des véhicules bénéficiant d'une dérogation.

D'autres communes ont également exprimé leur intérêt à faire appel au SPRBF et à parking.brussels en tant que sous-traitants pour des projets similaires.

4. Développement d'une fiscalité routière qui contribue à améliorer la performance énergétique globale du parc automobile, à réduire les embouteillages à Bruxelles et à améliorer la qualité de vie de chacun dans la ville

Il y a eu des négociations avec les autres régions pour introduire conjointement un prélèvement kilométrique intelligent pour les véhicules légers (SmartMove) et pour conclure un accord de coopération à cet effet. Les taxes de circulation actuelles seraient alors remplacées par ce nouveau prélèvement, sauf éventuellement pour les voitures de luxe et/ou les véhicules non adaptés à la circulation urbaine. L'accord de coopération souhaité ne s'est pas concrétisé.

Entre-temps, l'application SmartMove fait l'objet de tests approfondis afin que le prochain Gouvernement dispose d'une solution prête à l'emploi.

Par ailleurs, en application d'une décision de principe prise lors du dernier conclave budgétaire, la taxe de mise en circulation (TMC) fera l'objet d'une indexation annuelle à partir du 1er juillet 2024. Contrairement à la taxe de circulation annuelle, la TMC n'est actuellement pas indexée annuellement.

Pour des raisons budgétaires, la non-indexation sera rattrapée jusqu'au début de cette législature: le montant indexé de la TMC qui

s'appliquera à partir du 1er juillet 2024 sera donc le même que si la taxe avait été indexée depuis le 1er juillet 2020. Cela donne une augmentation d'environ +22% des taux de la TMC à partir du 1er juillet 2024.

Par ailleurs, le régime fiscal des véhicules pick-up immatriculés à partir du 1er janvier 2025 sera révisé dans la mesure où le régime fiscal favorable «utilitaire léger» ne s'appliquera plus qu'aux véhicules pick-up immatriculés à des fins professionnelles.

Cette mesure s'aligne donc sur les mesures déjà prises dans les autres régions et encourage les particuliers à acheter des véhicules plus adaptés au contexte urbain de la Région de Bruxelles-Capitale.

5. Organiser une modernisation et une simplification de la succession afin de mieux prendre en compte les structures familiales et les formes de société modernes

Depuis le 1er janvier 2024, l'ordonnance du 6 juillet 2023 prévoit une équivalence (sous certaines conditions) des cohabitants de fait avec les couples mariés et les cohabitants légaux (tant en matière de droits de succession que de donation), ainsi que ce l'on appelle «un héritage d'ami» qui permet de léguer par testament 15.000 euros à 3 %.

Ainsi, les personnes qui vivent ensemble en fin de vie sans que leur union soit officiellement reconnue ne seront pas pénalisées. Elles devront alors avoir vécu ensemble dans un ménage commun (en prin-

cipe 1 an pour bénéficier des taux les plus bas, et 3 ans pour bénéficier du taux préférentiel sur le logement familial).

L'introduction d'un taux réduit de 3%, appelé «héritage d'ami», sur une première tranche de 15.000 euros pour l'ensemble de la succession tient compte du fait que Bruxelles compte de nombreuses personnes isolées, qui souhaitent souvent favoriser par testament des personnes dont elles ont reçu certaines aides mais qui ne font pas partie de leur famille, sans que ces dernières aient à payer des droits de succession élevés à ce titre.

6. Étudier et mettre à profit les modalités des incitants fiscaux pour encourager les propriétaires à améliorer la catégorie de PEB de leur bien

L'ordonnance du 17 novembre 2022 prévoit depuis le 1er avril 2023 notamment un abattement complémentaire pour rénovation sur les droits d'enregistrement d'au moins 50.000 euros (25.000 euros par saut de classe) en cas d'achat de son propre logement par un acquéreur qui s'engage à améliorer la performance énergétique de son bien d'au moins deux classes.

OBJECTIF EN PRIORITÉ PARTAGÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargé des finances• Ministre chargé des pouvoirs locaux
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargée de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière• Ministre-Président
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Brupartners, Bruxelles Fiscalité, hub.bruxelles, finance.brussels

OBJECTIF 1.8

Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise

Le gouvernement souhaite mettre en œuvre une politique de transition numérique ambitieuse, transversale et inclusive. L'impact de la digitalisation sur notre économie est réel. Il s'agit donc de mettre en œuvre une politique numérique transversale, prenant en compte les nombreux enjeux concernés. L'objectif de la digitalisation est, afin de répondre aux objectifs politiques fixés par l'accord de Majorité, de mettre en place des fonctionnalités, notamment via les administrations publiques, qui faciliteront la vie des entreprises et des citoyennes et citoyens. Le gouvernement s'assurera également que la transition numérique soit inclusive, permettant ainsi à toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois, quel que soit leur parcours, de profiter des opportunités créées par le numérique.

Par ailleurs, les nouvelles technologies étant par définition en constante évolution, leur maîtrise requiert des connaissances et compétences spécifiques. Il est primordial de proposer aux Bruxellois-es des formations adaptées à tous les niveaux: de l'apprentissage de base de notions informatiques, à l'utilisation des services en ligne de nos administrations jusqu'aux formations professionnelles ciblant les compétences numériques afin de répondre au mieux aux demandes du marché de l'emploi.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Accélérer la transition numérique en vue d'appuyer la transition économique

Évaluation du plan *Next Tech* et élaboration du nouveau plan d'économie numérique

Si le numérique est un outil pour faire face aux défis sociaux et environnementaux locaux et globaux, son impact environnemental, en termes d'extraction de ressources et de consommation énergétique, est considérable.

C'est pourquoi, à la suite de l'évaluation du plan *Next Tech*, un appel à projets «numérique et transition économique» a été lancé en 2021, afin de soutenir deux types de projets:

- d'une part, des projets d'accompagnement à la digitalisation des entreprises;
- d'autre part, des projets numériques innovants, qui répondent à un besoin sociétal.

Dans les deux cas, ces projets devaient s'inscrire dans une démarche de numérique responsable, en s'inspirant des principes de la Charte du numérique responsable de l'Institut du numérique responsable. Cela implique de mener une réflexion sur l'objectif poursuivi par le projet numérique (à quel besoin social et/ou environnemental répond-il ?) et sur la façon dont la solution numérique est développée, en termes d'inclusion et d'impact environnemental.

Cet appel a permis de soutenir 17 projets pour près d'1.320.000 €, allant de capteurs permettant de réduire la consommation énergétique d'un bâtiment à un système de récupération de la chaleur de serveurs pour alimenter un système de chauffage, en passant par une plateforme open source de participation citoyenne pour les collectivités locales. Tous ces projets utilisent le numérique comme outil au service de la transition de notre économie.

Soutenir la digitalisation des entreprises

La digitalisation est aujourd'hui indispensable pour toute entreprise. La crise de la Covid a eu à cet égard un effet accélérateur. Les entreprises bruxelloises, en particulier les commerces, ont dû opérer leur transformation digitale rapidement, ou bien renforcer celle-ci, en vue de maintenir leur activité.

C'est pourquoi hub.brussels a proposé plusieurs types d'accompagnement à la transformation digitale, notamment en marketing digital et e-commerce. Le besoin étant actuellement toujours présent, hub.brussels continue à proposer un accompagnement en transformation digitale de première ligne via un coaching réalisé en interne, qui peut porter sur le marketing digital, l'e-commerce, le choix et l'utilisation d'outils numériques et de *change management*.

Un accompagnement approfondi est également accessible à un nombre restreint de bénéficiaires.

Outre l'organisation de work-shops, la participation à des salons et événements en lien avec le numérique, hub.brussels propose deux outils d'autodiagnostic:

- pour les commerçants bruxellois, évaluer leurs ventes en ligne
- en maturité digitale des PME

La déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois prévoyait également de soutenir l'entrepreneuriat des femmes, notamment pour faire face à la révolution numérique. hub.brussels a dès lors organisé plusieurs événements pour sensibiliser et former les entrepreneuses à acquérir les compétences numériques nécessaires au développement de leur entreprise. Il s'agit notamment du Women Code Festival, qui a rassemblé 597 personnes en 2023 (contre 98 en 2022).

En outre, l'appel à projets Women in Business, lancé en 2022 et organisé en 2023 et 2024, a permis de soutenir 15 projets d'accompagnement spécifiquement destinés aux femmes, qui comprennent pratiquement tous un volet d'accompagnement à la digitalisation. Le budget de cet appel, pour les 15 projets, avoisine le million d'euros.

En outre, comme mentionné, l'appel à projets «Numérique & Transition économique» comprend un volet d'accompagnement à la digitalisation, avec une approche numérique responsable.

Enfin, au vu de l'enjeu crucial de la digitalisation, dans le cadre de la réforme de l'ordonnance relative aux aides à l'expansion économique pour les entreprises, il a été décidé de remplacer la prime à la consultance à la digitalisation et la prime web par une prime à la digitalisation, plus large et renforcée, en augmentant le budget annuel y consacré de 60 %, en doublant le montant maximal de l'aide (10.000 €/an), en permettant d'y recourir deux fois par an plutôt qu'une et, surtout, en élargissant les missions qui peuvent être couvertes par cette prime. Seront désormais admises toutes missions relatives à un site web ou une plateforme d'e-commerce, à des missions plus larges, à la digitalisation de l'entreprise, de ses processus internes, de ses moyens de production ou de ses produits/services, à la sécurisation informatique de l'entreprise et au

développement ou à l'amélioration d'un site web.

Pour information, entre 2019 et 2023, 3.423 primes digitalisation et web ont été octroyées pour 2.638 entreprises, pour un budget total de plus de 16 millions d'euros.

Soutenir la synergie entre le plan de transition numérique et des technologies ayant un impact transversal

La Région s'est dotée d'un centre d'excellence pour l'intelligence artificielle au service de la transition particulièrement inclusif et performant. Celui-ci se compose d'un pôle tourné vers les entreprises orchestré par sustAIIn.brussels, le European Digital Innovation Hub de Bruxelles, ainsi que d'un pôle tourné vers les administrations et les citoyen-ne-s, l'Institut bruxellois de l'intelligence artificielle au service du bien commun (FARI).

SustAIIn.brussels est un hub européen d'innovation numérique qui guide les organisations souhaitant se développer de manière durable en se concentrant sur l'intelligence artificielle et les technologies émergentes. Les entreprises (ou asbl) bruxelloises contactent sustAIIn.brussels et leur font part de leurs ambitions.

Au cours d'un premier entretien, le hub évalue où en est l'entreprise dans son parcours numérique puis la met sur la voie la plus adaptée à son état d'avancement ou à son projet.

Concrètement, sustAIIn.brussels aide les entreprises à :

- choisir et tester des solutions technologiques
- identifier les compétences qu'elles doivent acquérir
- définir les types d'investissements nécessaires et où les trouver
- mettre en place des partenariats locaux et internationaux avec des acteurs publics et privés
- faire tout cela de manière durable et impactante pour la société et l'environnement
- avoir accès à son réseau de partenaires.

sustAIIn.brussels a encouragé la collaboration par le biais d'événements et de sessions de réseautage, impliquant un grand nombre de ces entreprises. La trentaine d'événements organisés lors de la première année d'existence est accessible sur le site web de sustAIIn.brussels.

sustAIIn.brussels a déjà touché près de 200 entreprises différentes, couvrant divers secteurs économiques. Ces entreprises comprennent des start-ups, des PME bien établies et des organisations à but non lucratif, et présentent des niveaux de maturité numérique variés: des entreprises aux premiers stades de la numérisation à celles qui intègrent les technologies numériques dans leurs produits et leurs modèles d'entreprise, en passant par les fournisseurs de solutions numériques.

Quant à l'Institut FARI, il a consolidé ses activités au second semestre 2023. Il a été formellement reconnu par l'ULB-VUB. Trois projets collaboratifs sont en cours, sous la supervision d'Innoviris.

Ils sont réalisés en collaboration avec des organisations locales sur des défis liés à Bruxelles, qui concernent l'IA dans les hôpitaux, dans le secteur de l'énergie et de la construction. Deux bourses de doctorat ont démarré en septembre 2023, sur le transport multimodal et sur les maladies rares. Par ailleurs, l'affectation de deux nouveaux chercheurs postdoctoraux a été approuvée pour un démarrage début 2024, sur des questions liées à l'énergie et l'utilisation de l'IA dans le secteur public. L'Académie de l'IA a également renforcé ses activités: 186 participants ont été formés dans les différents cours proposés par FARI pendant le second semestre 2023. L'institut a travaillé activement à la mise en place d'un programme de troisième cycle qui débutera en 2024.

FARI est en outre un membre très actif du réseau CLAIRE. L'institut a contribué à l'élaboration de sessions de webinaires avec l'Union internationale des télécommunications des Nations unies, pour leurs plateformes AI4Good (sur la prévention du suicide et l'IA, et sur les neuro-technologies et l'IA) (suivies par plusieurs centaines de participants chacune), ainsi que plusieurs webinaires CLAIRE AQuA (Any Questions Asked) et s'est engagé dans le développement d'un réseau européen d'EDIH sur l'IA durable (lien avec sustain.brussels).

Après l'ouverture de ses installations en mars 2023, FARI a été très actif dans l'organisation de visites hebdomadaires du Centre de test et d'expérience en matière d'IA, ouvert pour les administrations ou organisations locales, les fondations, les représentants internationaux des villes/régions/États. L'équipe travaille activement à l'extension de ses démonstrations actuelles. Elle élabore également une nouvelle vision stratégique pour le Centre d'essai et d'expérience FARI, y compris le développement d'une visite de démonstration 2.0: «Bruxelles, capitale européenne de l'IA». La nouvelle visite de démonstration du Centre d'essai et d'expérience offre un aperçu de l'avenir potentiel de Bruxelles en tant que ville intelligente et durable de premier plan en Europe. La visite de démonstration invite les visiteurs à imaginer Bruxelles en 2045.

Pôle de compétitivité commun au digital et aux industries culturelles et créatives

Afin de soutenir le secteur prioritaire des industries culturelles et créatives (ICC), dont celles qui recourent aux outils numériques, un appel à projets crea.brussels a été lancé en 2021 et organisé chaque année. Il a permis de soutenir pas moins de 62 projets pour un budget total de 1.408.000 €.

Les ICC sont également reprises parmi les cinq secteurs prioritaires de la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels.

Outre les possibilités de financement via l'appel crea.brussels et l'invest régional, des actions ont été mises en œuvre pour offrir un accompagnement aux entreprises des ICC, via la mise en place, en 2023, d'une plateforme des ICC pilotée par hub.brussels et l'organisation de groupes de travail visant à identifier les besoins du secteur sur

quatre thématiques: accompagnement & information, financement, visibilité et mise en réseau, accès aux espaces.

Par ailleurs, le contrat de gestion du MAD, acteur phare de l'accompagnement des entreprises des secteurs de la mode et du design (670 projets accompagnés de 2019 à septembre 2023), a été revu en avril 2021 afin de l'intégrer dans la transition économique, via trois axes stratégiques que sont l'innovation, la durabilité et l'inclusion.

2. Stimuler le secteur de l'e-santé

Il est également prévu dans Shifting Economy de créer un parcours d'innovation en santé. Les administrations bruxelloises (Innoviris et hub via le cluster lifetech, notamment) travaillent aux connections à créer entre les acteurs de l'écosystème. Ce thème constitue une priorité à approfondir pour les prochaines années.

3. Mettre en place une politique régionale ambitieuse en matière de gestion des données ouvertes

Nous avons également initié une politique régionale ambitieuse en matière de gestion des données ouvertes (open data). La valorisation des données constitue un axe essentiel de notre engagement envers la transparence et la participation citoyenne. Cette initiative vise à valoriser et à rendre accessibles et utilisables un large éventail de données, favorisant ainsi l'innovation, la collaboration et la prise de décision informée.

Cette démarche ambitieuse contribue non seulement à accroître la transparence, mais également à renforcer la confiance entre les institutions publiques et les citoyens. En plaçant les données au cœur de notre engagement envers l'Open data, nous œuvrons à bâtir une société numérique inclusive, dynamique et tournée vers l'avenir.

Dans ce cadre, la mise en place de la Plateforme bruxelloise des données joue un rôle central dans notre transition numérique. Face à l'augmentation exponentielle du volume de données, cette initiative cruciale nous permet de placer les données au cœur de nos administrations régionales. Les administrations impliquées dans divers projets reconnaissent de plus en plus que la gestion efficace des données est essentielle pour créer

de la valeur. Faciliter et sécuriser l'échange de données entre les administrations devient ainsi impératif pour développer des services publics optimaux. Ce défi englobe non seulement des aspects techniques, mais également des changements culturels fondamentaux.

En outre, avec la Bibliothèque du savoir public (BSP) nous pourrions offrir aux citoyens bruxellois un accès facile et rapide aux études commandées par les administrations. En quelques clics, ils pourront trouver, visionner ou télécharger des recherches classées par thème, institution ou année de publication. Cette initiative favorisera la transparence et l'accès à l'information, renforçant ainsi le lien entre les administrations et les citoyens.

Quant au Code bruxellois de la gouvernance et de la donnée il représente une initiative unique et innovante pour la Région. En consolidant tous les textes bruxellois et européens liés à la donnée au sein d'un seul outil juridique, ce code établit le cadre réglementaire de la gouvernance au sein de l'écosystème numérique bruxellois. Cette approche unifiée contribue à une meilleure compréhension des règles en vigueur, favorisant ainsi une gouvernance efficace dans le domaine numérique.

4. Améliorer les relations administrations-entreprises par la transition numérique

En 2022, notre engagement s'est manifesté au travers d'un ensemble d'initiatives stratégiques visant à moderniser et à numériser les services publics à Bruxelles. Parmi ces réalisations notables, la promotion et la mise en œuvre du plan régional de simplification administrative Easy Way 2020-2025 qui vise à rendre l'administration plus efficace et accessible.

Parallèlement, la promotion et la mise en œuvre de la stratégie Single Digital Gateway, accompagnée de la directive des services et qualifications professionnelles, ont été entreprises pour faciliter les procédures administratives et encourager l'interopérabilité des services à l'échelle européenne.

Le projet Fidus Online a été lancé, visant à développer une interface web facilitant l'accès aux sources authentiques au sein des administrations bruxelloises, renforçant ainsi la fiabilité des informations consultées.

La mise en place de la stratégie web régionale a été un autre point focal de notre action en 2022 et 2023. Ce programme a pour objectif d'améliorer la présence en ligne des pouvoirs publics bruxellois, rendant les informations plus accessibles, claires et à jour dans des interfaces modernes

et conviviales. En novembre 2023, le portail régional be.brussels a été mis en production et en 2024, les sites thématiques «Logement» et «Transport et mobilité» seront mis en ligne.

Par ailleurs, le lancement de la mise en concurrence pour sélectionner le partenaire privé du marché public IRISnet 3 a marqué une étape clé dans l'optimisation des infrastructures numériques régionales.

L'initiative Fibru a été scellé par la signature du contrat-cadre pour l'utilisation partagée des fibres noires et des ressources associées en Région de Bruxelles-Capitale en décembre 2023, avec pour objectif la mutualisation des réseaux de fibre optique de divers organismes publics, regroupés au sein d'un guichet unique piloté par IRISnet. En 2023, notre engagement a persisté avec une analyse et une mise en œuvre des procédures concernées par le projet Single Digital Gateway.

En parallèle, l'avant-projet de décret et l'ordonnance «Bruxelles numérique» ont été approuvés en janvier 2024, pour instaurer un cadre réglementaire visant à pérenniser les avancées dans la digitalisation des services publics, avec une large consultation des administrations et des acteurs de terrain.

5. Accompagner tous les citoyens dans la transition numérique afin de répondre aux attentes du marché de l'emploi

La mise en œuvre du plan d'appropriation numérique 2021-2024 se déploie en étroite collaboration avec les acteurs de terrain et d'autres administrations, s'articulant autour de quatre axes, 17 chantiers et 66 actions déterminantes: sensibiliser, fédérer, équiper, et accompagner. Au sein de cette initiative globale, plusieurs projets spécifiques ont été lancés, avec des résultats déjà concrets.

Il a été récemment finalisé avec succès un code de déontologie dédié aux animateurs d'inclusion numérique travaillant au sein des espaces publics numériques (EPN). Ce code établit des normes éthiques et professionnelles pour garantir une approche cohérente et éthique de l'inclusion numérique. Parallèlement, une formation est actuellement dispensée aux enseignants dans les écoles d'informatique. L'objectif est de sensibiliser ces enseignants aux pratiques inclusives dans le développement de sites web et de services essentiels en ligne.

En outre, il a été mis en place un programme de formation destiné aux agents communaux et administrations afin de mieux comprendre les enjeux de la fracture numérique. À ce jour, plus de 630 agents ont bé-

néficié de 52 formations déjà réalisées. Dans le cadre de l'équipement matériel des EPN, la labellisation de 5 EPN et 1 EPN communal est en cours, garantissant ainsi un environnement technologique adéquat pour les citoyens cherchant à accéder aux services en ligne.

Parallèlement, un appel à projets d'un montant de 300.000 euros a été lancé visant tous les publics cibles, y compris les chercheurs d'emploi, dans le but de favoriser des initiatives variées en faveur de l'inclusion numérique. La distribution et les mises à jour de l'annuaire de l'inclusion numérique ont été finalisées avec succès, offrant ainsi un accès facilité à des ressources et services numériques constamment actualisés.

Des sessions d'informations à la banque en ligne et à la sécurité en ligne, organisées en collaboration avec Febelfin, sont en cours dans les administrations communales, avec 7 séances déjà organisées en 2023 dans 6 communes. En parallèle, des groupes de travail sur l'inclusion numérique sont organisés régulièrement pour diffuser des informations, partager les meilleures pratiques et renforcer les compétences en inclusion numérique et en cybersécurité, en collaboration avec Proximus

ADA. À ce jour, 11 ateliers ont eu lieu dans 5 EPN labellisés.

En 2024, nos priorités stratégiques sont claires, orientées vers le renforcement de l'inclusion numérique et l'optimisation des services numériques à Bruxelles.

Nous nous engageons dans des actions significatives qui marqueront cette année:

- Nous entamerons la réalisation d'un bilan approfondi du plan d'appropriation numérique 2021-2024, impliquant la collaboration étroite de toutes les parties prenantes. Cette évaluation exhaustive permettra de dresser un bilan des réalisations, des défis rencontrés, et d'extraire des enseignements précieux pour guider nos futures actions.
- En collaboration avec le groupe de travail (GT), nous entreprendrons la rédaction d'un nouveau plan d'appropriation numérique. Ce document guidera nos actions futures en intégrant les retours d'expérience et en tenant compte des évolutions technologiques.
- Un examen approfondi du label des espaces publics numériques (EPN) sera initié, visant à garantir qu'il reflète au mieux les normes de qualité et les attentes en matière d'inclusion numérique.

- Au cours du premier trimestre, nous clôturerons l'appel à projets Digital Brussels 2.0, offrant une opportunité de soutenir des initiatives novatrices contribuant à la transformation numérique de la région.

- Une campagne de communication dédiée à la sécurité en ligne sera lancée au premier trimestre, en collaboration pérenne avec Febelfin, dans le but de sensibiliser les citoyens et de renforcer leurs connaissances en matière de cybersécurité.

Enfin, une étude approfondie sur le profil des visiteurs des espaces publics numériques sera réalisée pour mieux comprendre les besoins spécifiques des utilisateurs et adapter nos services en conséquence. Ces priorités incarnent notre engagement continu envers une Bruxelles numérique inclusive et performante.

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique et de la simplification administrative• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Ministre associé	<ul style="list-style-type: none">• Ministre en charge de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• CIRB, easy.brussels, ITCO (SPRB), Brupartners/Service de facilitation sectorielle, hub.brussels, Actiris, Bruxelles Formation, Innoviris

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Dans le cadre de la *Shifting Economy*, le gouvernement a mobilisé les budgets suivants:

- **Recapitalisation FIB, Brusoc, Brustart, FBG, proxi:** 110.000.000 € (mission 12 du budget du SPRB).
- **Aides au développement et à la transition économique:** 30.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB).
- **Innoviris:** 50.000.000 € par an (mission 14 du budget du SPRB).
- **Centre d'excellence pour l'IA au service de la transition:** 6.000.000 € d'Innoviris sur 2021-2025 pour FARI + 2.100.000 € sur trois ans pour sustAIIn.brussels
- **Appel à projets:** 6.000.000 € entre 2020 et 2023 (mission 12 du budget du SPRB et budget de Bruxelles Environnement à hauteur d'1 million par an).
- **hub:** 20.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB).
- **citydev:** 20.000.000 € par an (mission 12 du budget du SPRB).
- **Port:** 17.000.000 € par an (mission 21, programme 3 du budget du SPRB)
- **Commande publique:** 400.000 € par an (budget de Bruxelles Environnement)

OBJECTIF 1.9

Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie

Afin de redistribuer l'espace public de manière plus juste et d'apporter une réponse innovante et cohérente à la question de la mobilité, la Région Bruxelles-Capitale a choisi d'orienter l'élaboration de son plan de mobilité vers les usagers, afin de leur garantir des solutions de mobilité adaptées, facilitées et intégrées qui leur permettront de choisir le mode le plus efficace pour chaque déplacement. Dans son évolution, nous visons à créer une métropole multipolaire dans laquelle la complémentarité des usages et des fonctions favorise la ville de proximité et améliore la qualité de vie de ses habitants. Ces évolutions créeront de nouveaux besoins et de nouvelles habitudes de mobilité.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de revoir la mobilité dans les quartiers, réaménager les espaces publics en faveur des modes actifs et des transports publics, mieux coordonner les services de mobilité et promouvoir le transfert modal. C'est ainsi que nous pouvons développer une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie de tous les usagers.

Le processus Good Move d'élaboration du nouveau plan régional de mobilité – démarche analytique et collaborative, qui a été mise en place à partir d'octobre 2016 – a ainsi permis de proposer un plan qui non seulement rompt avec une structure traditionnelle par mode de déplacement, mais qui va aussi bien au-delà de la somme des intérêts individuels, quelquefois contradictoires, pour faire du nouveau plan régional de mobilité (PRM) un outil concret au service de la qualité de vie et du dynamisme régional.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. *Good Neighbourhood* – Organisation de la mobilité dans les quartiers

Good Neighbourhood regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.).

- Presque 90 % des voiries de la région sont maintenant limitées à 30km/h (ou moins) par rapport à 65 % en 2020.
- En 2022 et 2023, il y a eu 80 projets d'appropriation de l'espace public (Bruxelles en vacances) par les habitants ainsi que plus de 10 contrats locaux de mobilité en cours d'élaboration ou exécution.

2. *Good Network* – Les réseaux de mobilité

Good Network regroupe les actions qui concernent les réseaux de transport. L'enjeu de fond est de rétablir un meilleur équilibre entre la voiture et les autres modes de déplacement sur les différentes voiries afin d'améliorer les cheminements des modes actifs ainsi que les performances des transports publics de surface. Il s'agit d'opérer un saut qualitatif dans les aménagements en faveur des modes actifs et des transports publics. La Région de Bruxelles-Capitale a développé une stratégie pour établir des priorités claires dans le partage de l'espace de voirie. Cette stratégie consiste en une spécialisation multimodale des voiries qui intègre tous les modes de déplacement, en définissant un réseau structurant pour chacun d'entre eux (piéton, vélo, transport public, trafic motorisé (auto) et poids lourd).

- 97 % de toutes les zones à concentration d'accident (ZACA) de niveau 1 ont été traitées
- 54 nouvelles ZACA identifiées en 2022. Après un tri sur les gestionnaires, les ZACA incluses dans les grands projets et les ZACA sur lesquelles il a déjà été intervenu en fin 2021, il reste 31 ZACA. Les 31 zaca ont été réparties pour des études en 2023.
- 83 % des carrefours à feux équipés de la télécommande, notamment pour le passage prioritaire du transport public, grâce à l'équipement de plus de 30 carrefours par an.
- Début des travaux du tram 10 janvier 2023 (2/3 des voies posées), la STIB a commandé 36 bus électriques standards auprès de Daimler Buses (type eCitaro), un nombre qui pourrait s'élever à 80. Ils circuleront à Bruxelles à partir de 2026
- Lancement de l'application multimodal du type Mobility as a Service de la STIB « Floya » (en intégrant tous les opérateurs publics et progressivement aussi les opérateurs privés) et lancement d'un ticket digital
- Végétalisation des rues (hiver 2022-2023, 910 nouveaux arbres, 25.000 arbustes et 50.000 plantes vivaces)
- 9 projets de cyclostrade périphérie en dehors de Bruxelles
- Inauguration du tunnel Annie Cordy après les travaux de rénovation

3. Mutualisation des places de parking

Good Service regroupe les actions qui concernent les services de mobilité. L'ambition est d'offrir aux usagers une palette de services qui remplacent, pour une partie significative de la population, la nécessité de posséder une voiture individuelle.

- 5,6 millions d'euro obtenus dans le cadre du programme européen RRF
- Nous comptons plus de 36.000 emplacements de stationnement vélo avec plus de 1.585 emplacements d'arceaux vélos sur la voirie régionale dont 1.250 pour empêcher le stationnement illégal près des passages pour piétons
- 7.616 emplacements de parking pour vélos de longue durée (boxes, consignes, grands parkings...) gérés par parking.brussels sont disponibles en Région de Bruxelles-Capitale (situation novembre 2023)
- Accessibilité: plus de 55 stations dont l'accès aux quais de plain-pied est assuré - 77 arrêts rendus accessibles en 2022, 95 en 2021 etc. - 100% arrêts de bus audités au niveau de leur accessibilité
- 1.668 emplacements P+R gérés, ouverture d'un nouveau P+R au Heyzel et 157 nouvelles places en 2023 en park-sharing pour les riverains

Une nouvelle approche partenariale a aussi été développée avec les acteurs publics et privés en vue de mutualiser le stationnement hors-voirie, en particulier au bénéfice des riverains, avec pour priorité la mutualisation du stationnement de bureaux, de surfaces commerciales, de logements et d'établissements scolaires.

Un nouveau contrat de gestion de parking.brussels a été négocié. Le contrat de gestion prévoit 20.000 emplacements hors voirie à créer en Région de Bruxelles-Capitale d'ici 2026. Le contrat de gestion prévoit aussi que parking.brussels accompagne les communes et la Région lors de projets d'aménagement de l'espace public impliquant la suppression de stationnement en voirie pour explorer les options de compensation lorsque c'est pertinent (en termes de nombre supprimés et pression).

- Depuis 2020: 320 emplacements mutualisés par parking.brussels au profit de riverains
- Depuis 2019: 4.700 emplacements mutualisés par BePark (opérateur privé)
- Deux nouveaux P+R mutualisés
- 2022: P+R UZ Brussels (50 emplacements)
- 2024: P+R Heyzel (100 emplacements). On compte finalement 9.800 places en tout (ou +119 % de places depuis 2019)
- La mutualisation de places de stationnement existantes se poursuivra les années suivantes. Des études sont en cours par parking.brussels sur d'autres projets de mutualisation liés à des suppressions de stationnement en voirie

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	• Ministre chargé de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière
Ministre associé	• Ministre chargé de la transition Climatique, l'environnement, l'énergie et la démocratie participative
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	• Bruxelles Mobilité, STIB et Parking + les communes bruxelloises + les membres de la Commission régionale de Mobilité



OBJECTIF 2.1

Poursuivre la Garantie pour la jeunesse

Depuis la crise sanitaire et ses multiples conséquences sur la vie quotidienne des jeunes, tant la Région que la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont revu à la hausse le soutien apporté au pilotage et aux actions déployées en matière d'information de proximité et d'accrochage (scolaire, social...) des jeunes. Les mesures d'information et de prise de contact avec les jeunes, au plus près de leur quartier, constituent un axe structurant de l'action globale du dispositif depuis son lancement. Complémentairement, les actions visant à accompagner ces jeunes au travers de diverses activités centrées sur leur profil et leurs attentes ont pour objectif commun de leur (re-)donner confiance en leurs capacités et/ou dans les institutions publiques d'emploi, de formation et d'enseignement. Ces mesures constituent un préalable de base pour une part croissante des jeunes adultes à l'élaboration d'un projet de vie professionnelle de qualité.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Poursuite du déploiement d'un dispositif d'information

Le projet Trec-One porté par Infor Jeunes Bruxelles offre une plateforme virtuelle «Bruxelles-J» travaillant avec 12 services francophones et 7 néerlandophones qui répondent quotidiennement aux questions des jeunes. Une dizaine de thématiques allant des études au logement en passant par la santé et l'emploi sont traitées au travers de plus de 300 fiches connectées entre elles. Près de deux millions d'utilisateurs uniques en ont profité en 2022. 80 % des demandes concernaient les études, l'emploi et la formation (1.967.593 consultations des fiches relatives à ces thèmes en 2022).

Par ailleurs, ce sont aussi 12 plateformes d'accueil physique installées dans les communes. Articulées autour de partenariats locaux (services de prévention communaux, écoles, services d'action en milieu ouvert – AMO...) en vue de s'intégrer au mieux dans les réalités de chaque commune et créer des relais sécurisés, elles visent à apporter une information généraliste au plus proche des jeunes, sans filtre à l'entrée et sans prise de rendez-vous. En 2022, 19.933 demandes individuelles ont été traitées. Plus de 75 % des jeunes ont entre 16 et 26 ans et sont étudiants. À noter que l'augmentation du nombre de jeunes sans statut se fait de plus en plus ressentir (10 % en 2022).

2. Le pilotage du chantier relatif à l'inclusion et insertion sociales

Le Service École et vie étudiante assure la tâche de coordination des actions visant à soutenir les jeunes entre 15 et 29 ans les plus en décrochage scolaire et/ou socio-économique et ce, afin de contribuer aux objectifs globaux de la Garantie pour la jeunesse.

La mise en réseau des acteurs (en priorité, les acteurs institutionnels) afin de créer ou renforcer un climat de confiance mutuelle, préalable aux collaborations structurelles ainsi que la coordination de l'ensemble des actions visant à prévenir et/ou à lutter contre le décrochage scolaire ou socio-économique et à encourager le développement d'une offre d'éducation de la deuxième chance constituent les trois axes de travail de ce pilotage.

Quelques indicateurs

Indicateurs clés	Source	2014	2017	2019	2022
Population de 15 à 24 ans	Nombre (IBSA, SPF Économie)	138.629	140.046	141.747	147.897
Taux de croissance de la population des 15-24 ans	Taux (IBSA, SPF Économie)	0,7 %	0,4 %	1,5 %	n.d.
Etudiants/élèves de 15 à 24 ans dans l'enseignement secondaire	Nombre (IBSA, C.Fr, VG)	94.230	97.141	99.647	107.521
% de la population de 18 à 24 ans qui n'a pas terminé l'enseignement secondaire supérieur et qui n'est plus aux études	Taux (EFT)	14,4 %	12,9 % ²	11,8 %	7,4 %
Taux d'emploi hors étudiants (25 ans)	Taux (BIT)	49,1 %	53,9 %	52,9 %	53,5 %
Taux d'emploi hors étudiants (30 ans)	Taux (BIT)	61,3 %	64,8 %	65,2 %	68,9 %
Indice de remplacement des actifs (15 à 24 ans / 55 à 64 ans)	SPF Économie	124,6	119,7	117,4	n.d.
NEET (15-24 ans)	Nombre (EFT, Eurostat)	21.862	18.442 ²	18.240	13.700
	Taux (EFT, Eurostat)	15,8 %	13,3 % ²	12,9 %	9,1 %
Demandeurs d'emploi inoccupés	Nombre, (Actiris)	13.432	9.671	8.479	8.679
Demandeurs d'emploi distincts inscrits sur une année	Nombre (Actiris)	31.508	26.460	24.436	23.980

Indicateurs clés	Source	2014	2017	2019	2022
Jeunes venus s'inscrire à Actiris après la fin des études	Nombre (Actiris)	8.825	8.007	7.073	7.684
Taux de chômage administratif	Taux (Actiris, EFT, BNB, WSE)	32,0 %	26,1 %	22,5 %	22,5 %
Taux de chômage BIT	Taux (EFT)	39,5 %	33,2 % ²	29,2 %	31,7 %
Taux de chômage des peu qualifiés	Taux (Actiris, EFT, BNB, WSE)				
DEI ayant droit aux allocations de chômage (en ce inclus d'insertion)	Nombre (ONEm)	5.574	2.863	2.487	2.077
Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale	Nombre (SPF Intégration sociale)	9.288	11.813	12.521	15.147
dont bénéficiaires du RIS étudiant	Nombre (SPF Intégration sociale)	3.847	5.861	6.458	7.553

Ces indicateurs, issus du monitoring réalisé conjointement par l'Observatoire bruxellois de l'emploi et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), visent à fournir une vue de l'évolution des publics de moins de 25 ans ciblés par le dispositif de Garantie pour la Jeunesse.

OBJECTIF EN PRIORITÉ PARTAGÉE

La mise en œuvre des chantiers de la Garantie pour la jeunesse est coordonnée par le Ministre-Président de la Région en collaboration avec le Ministre de l'emploi et de la formation.

Sont associés à la réalisation des diverses mesures prévues au sein de chacun des chantiers les ministres en charge de la cohésion sociale, les ministres en de la jeunesse, les ministres en charge de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement obligatoire et leurs administrations ainsi que Brupartners, le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) Brussel, la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), l'Agence et le Service du Fonds social européen (FSE), l'Association des villes et communes de Bruxelles (Brulocalis) et le SFPME.

Chacun des cinq chantiers thématiques de la Garantie pour la jeunesse est coordonné par un partenaire actif dans le domaine concerné et, à ce titre, membre du Comité de pilotage. Ainsi, le chantier thématique portant sur l'information et l'orientation générales des jeunes est piloté par l'asbl Infor Jeunes Bruxelles. Le chantier travaillant sur l'inclusion et l'insertion sociales des jeunes est coordonné par le service École et vie étudiante de perspective.brussels, tandis que le chantier axé sur la formation professionnelle (en ce inclus l'alternance) est assuré par Bruxelles Formation. Ce dernier co-pilote avec Actiris le chantier relatif aux stages en entreprise. Enfin, Actiris coordonne l'axe de travail portant sur l'accompagnement à l'emploi et l'acquisition d'une (première) expérience professionnelle, dont une part est prise en charge par le réseau Young Entrepreneurs of Tomorrow (jeunes entrepreneurs de demain – YET) de hub.brussels.

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Le budget global prévu est estimé à 16.146.502 € en 2014 pour atteindre au moins 42.198.000 € en 2022-2023 (données budgétaires incomplètes en matière de formation). Quelques 40 % des budgets relevés sont issus du soutien apporté par le Fonds social européen (en ce compris l'initiative pour l'emploi des jeunes jusqu'en 2020) au travers des programmes opérationnels de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

OBJECTIF EN PRIORITÉ PARTAGÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Ministre chargé de l'emploi
Ministre associé	<ul style="list-style-type: none">• Ministres chargés de la formation,• Ministres en charge de la jeunesse,• Ministres en charge de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement obligatoire
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Brupartners, Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement promotion sociale, jeunesse, enseign. obligatoire), Brulocalis, Agence et Service FSE, Service école, Infor Jeunes Bruxelles, D'Broej, FCJMP.

OBJECTIFS 2.2 ET 2.3

Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous et renforcer les politiques croisées emploi-formation

La double ambition portée par ces objectifs vise une augmentation du taux d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en renforçant le niveau de compétences des Bruxellois et Bruxelloises tout en continuant de travailler sur les enjeux de promotion de la diversité en emploi et la lutte contre les discriminations à l'embauche auxquels s'ajoutent les questions liées aux transitions numériques, environnementales, économiques et l'approche de la qualité de l'emploi. Une série de défis particulièrement importants pour la Région bruxelloise et accentués par les crises successives traversées depuis 2020.

En ce sens, plusieurs objectifs ont été poursuivis :

- Augmenter le taux d'emploi, tout en assurant un meilleur monitoring des conditions de travail et en luttant contre le dumping social.
- Accroître significativement les possibilités pour les chercheurs d'emploi bruxellois d'accéder à un emploi de qualité et d'y évoluer pleinement et ce en misant sur l'acquisition et le développement de compétences durablement valorisables sur le marché du travail
- Veiller à l'inclusion des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, en évaluant les dispositifs d'aide à l'emploi et, le cas échéant, en les rendant plus efficaces.

La volonté poursuivie au travers de cet objectif est également de favoriser les synergies entre les acteurs publics de l'emploi et de la formation. Cela, afin d'optimiser, simplifier, fluidifier et accroître l'offre de services adaptés aux besoins et attentes des chercheurs d'emploi, des entreprises et des travailleurs. À cette fin, toute une série de chantiers et d'actions spécifiques ont été poursuivis.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

En décembre 2023, le taux d'emploi en Région Bruxelles-Capitale est passé de 65,3 % au second trimestre 2023 à 68,2 % au troisième trimestre. Il s'agit du taux d'emploi le plus élevé depuis la création de la Région. Malgré ces résultats encourageants, les défis à relever en termes d'emploi restent importants en Région de Bruxelles-Capitale :

- En chiffres absolus, le nombre de chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris a augmenté de 3.775 personnes en novembre par rapport à l'an dernier à la même période – soit une augmentation de 4,4 % – du fait de

la hausse de la population de la Région ;

- Il reste des publics à aller chercher, en particulier les chercheurs d'emploi de longue durée (plus de deux ans), qui représentent quasiment un demandeur d'emploi sur deux ;
- À Bruxelles, nous n'avons pas un défi de l'emploi mais un défi de compétences. Des emplois, il y en a mais il y en a surtout dans des fonctions qualifiées. En effet, on ne compte qu'une offre d'emploi peu qualifié pour 10 chercheurs d'emploi peu qualifiés.

Vouloir garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous, nécessite de définir ce qu'est un emploi stable et durable. À cette fin, pour la première fois, un **baromètre de la qualité de l'emploi** a été élaboré. La première édition a été approuvée en octobre 2023 par le gouvernement. Il s'agit d'une première en Région bruxelloise qui, au-delà des indicateurs pertinents sur la qualité des emplois, doit pouvoir orienter certaines politiques. C'est une approche innovante et qui a été saluée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il conviendra de poursuivre le travail et notamment d'affiner l'approche sectorielle avec la collaboration nécessaire des partenaires sociaux.

Pour garantir l'accès à un emploi, il est nécessaire de lever un maximum de freins à l'emploi.

C'est pourquoi, toute une série d'avancées ont vu le jour afin de veiller spécifiquement à l'**inclusion sur le marché du travail** de chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail: la réforme des aides à l'emploi pour en améliorer la portée et limiter les effets d'aubaine; la mise en place d'une aide à l'emploi pour soutenir l'accès des chercheurs d'emploi en situation d'handicap au marché du travail ordinaire, les clauses sectorielles relatives à la lutte contre le dumping social dans les marchés publics, les 15 engagements pour lutter contre

les discriminations à l'embauche et promouvoir la diversité en emploi ainsi que le Plan Mono.

Enfin, soulignons la réforme ambitieuse intervenue en Région bruxelloise concernant le **dispositif des titres-services**. D'une part, cette réforme a permis de pérenniser le dispositif en augmentant la valeur faciale du titre et en prévoyant un mécanisme d'indexation automatique sans pour autant diminuer l'emploi. D'autre part, pour la première fois depuis la régionalisation, des avancées conséquentes ont permis d'améliorer la qualité du travail et le quotidien des aide-ménagères.

Soulignons: la visite obligatoire du domicile avant toute prestation, la convention liant l'utilisateur et l'entreprise agréée – l'aide-ménagère, le parcours de formation obligatoire pour les nouvelles travailleuses, 16 heures de formation annuelle pour les aide-ménagères, les obligations de mener des entretiens individuels et collectifs, l'exclusion des utilisateurs avec des comportements discriminants ou harcelants, l'encadrement des frais complémentaires...

Seul dispositif régional de soutien à la formation continue, le **congé-éducation payé**, qui permet aux travailleurs de se former tout en conservant leur salaire a également été réformé pour en améliorer l'accès, la portée et assurer une modernisation. D'importants

assouplissements ont été mis en place et sont en vigueur depuis la rentrée académique 2023-2024. Aujourd'hui, le congé-éducation payé est accessible aux travailleurs à temps partiel dont la majorité sont des femmes et également aux travailleurs en situation d'handicap.

Le périmètre du dispositif est élargi pour s'adapter aux mutations du marché du travail, avec notamment un renforcement pour les formations linguistiques, numériques, les métiers qui recrutent et la prise en compte de formation dispensée en ligne.

La **lutte contre la vacance d'emploi** n'a pas non plus été en reste, puisque des tables-rondes sectorielles se sont tenues au sein des pôles Formation Emploi et du centre de référence qui a permis l'élaboration d'un plan de lutte contre les vacances d'emploi dans leurs secteurs au travers duquel, 2.000 chercheurs d'emploi seront « screenés » en vue d'une entrée en formation ou d'une mise à l'emploi; 450 chercheurs d'emploi seront formés à l'un des métiers en pénurie avec un objectif de mise à l'emploi de 80 %; 300 élèves seront formés sur des structures de pointe; et 1.000 jeunes pourront réaliser une activité de découverte-métier.

La **Stratégie Qualification Emploi** a été définitivement adoptée en octobre 2023. Celle-ci, au travers de ses trois axes, 25 mesures et plus de 100 actions doit permettre de:

- Améliorer l'adéquation des formations aux besoins économiques et aux attentes des entreprises: faire des employeurs de véritables partenaires, développer des programmes formation sur mesure, rapprocher le monde de l'école du monde des entreprises;
- Accompagner les personnes en formation vers l'emploi en développant de nouvelles façons d'apprendre, en luttant contre le décrochage ou en facilitant la reprise d'études;
- Renforcer les compétences transversales, l'apprentissage des langues et du numérique.

Alors que les employeurs sont prêts à former les Bruxelloises et Bruxellois sur les compétences métiers, ils sont moins enclins à les **former aux compétences transversales**, encore moins pour les petites et moyennes entreprises qui constituent le tissu économique majoritaire à Bruxelles. C'est notamment dans cet axe que l'on retrouve aussi le développement de formations aux *soft skills*, la curiosité, l'autonomie, la flexibilité, etc.

Une étude publiée en 2023 révélait l'impact positif de la formation sur la mise à l'emploi: deux ans après leur entrée en formation, 71 % des chercheurs d'emploi ont quitté le chômage vers l'emploi, contre 54 %, en l'absence de formation professionnelle.

Ceci confirme que la formation est le levier efficace à activer pour permettre à plus de Bruxellois de trouver un emploi. C'est pourquoi, le recours à la formation a été revalorisé. En effet, depuis le 1er janvier 2021, chaque chercheur d'emploi qui suit une formation reçoit une indemnité de 2 € par heure contre 1 € par heure précédemment. C'est cette revalorisation qui permet d'atteindre près de 90 % de taux d'achèvement de formation à son issue ou pour une mise à l'emploi directe. C'est également ce qui permet à plus de chercheurs d'emploi de s'investir dans un parcours de formation et réintégrer ensuite le marché du travail et un emploi mieux payé et plus qualitatif. Parallèlement, et pour répondre notamment à la demande, le nombre de places de formation a été augmenté passant de 19.502 places en 2021 à 23.000 en 2023, soit 17 % de plus.

Sur la même thématique de soutien à la formation professionnelle, **l'alternance** – une voie royale vers l'emploi – est en cours de réforme afin d'en faire une véritable filière d'excellence.

Encore trop souvent mal considérée, l'alternance est pourtant un parcours d'apprentissage exigeant – moitié à l'école, moitié en entreprise – dont les débouchés sont prometteurs puisque 80 % des apprentis trouvent un emploi ou le créent à l'issue de leur formation. L'adoption dans les tout prochains mois du nou-

veau contrat de gestion 2024-2027 de l'EFP, d'une part, et des deux arrêtés relatifs à la formation professionnelle, d'autre part, permettront, tout à la fois, de démontrer aux entreprises la valeur ajoutée de la formation en alternance, de remettre le stage au centre de la formation, de renforcer l'accompagnement pédagogique et les actions de prévention du décrochage, d'améliorer la reconnaissance de la certification qui y est délivrée, de moderniser le dispositif et d'en valoriser l'image.

Connaître les besoins des employeurs en termes de qualification et de compétences est indispensable pour former les chercheurs d'emploi bruxellois et les mener vers l'emploi. C'est pourquoi, sous cette législature, la collaboration avec les secteurs a été poursuivie et intensifiée. Les **accords-cadres sectoriels** ont été poursuivis. Deux accords-cadres seront d'ailleurs renouvelés dans les prochaines semaines tandis que les autres textes font actuellement l'objet de discussions en vue d'un même objectif.

Enfin, à la suite de la crise de la Covid, le gouvernement a débloqué d'importants moyens supplémentaires permettant de soutenir des mesures de relance et de redéploiement qui ont permis de mettre en place le premier **Fonds régional d'accompagnement des travailleurs** en cas de faillite, dénommé «rebond.brussels».

OBJECTIFS EN PRIORITÉ PARTAGÉE

Objectif 2.2

Ministre porteur	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Secrétaire d'État à l'égalité des chances• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique
Partenaires et membres du comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none">• Actiris, BEE, Brupartners, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Phare, Pouvoirs locaux (CPAS), view.brussels, Observatoire des prix de référence, equal.brussels, FeBISP, Tracé.Brussel, Febrap

Objectif 2.3

Ministre porteur	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique• Ministre en charge de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie• Ministre chargé des finances, du budget, de la fonction publique, de la promotion du multilinguisme et de l'image de Bruxelles
Partenaires et membres du comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none">• Actiris, BEE, Brupartners, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Syntra, SFPME, réseau des CEFA's, view.brussels, Consortium de validation des compétences, Instance Bassin EFE, Banspa, FeBISP et Tracé.brussels

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Les objectifs 2.2 et 2.3 s'inscrivent dans les priorités politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils sont portés par les différents acteurs compétents en ces matières.

Dès lors, il convient de préciser que leur mise en œuvre est portée par les budgets annuellement alloués à ces politiques.

Soit, pour illustration, pour les deux dernières années de la législature:

- La mission 16 « Emploi » du budget régional:
 - En 2023, 1.046.825.000 €
 - En 2024, 1.008.861.000 €
- La mission 26 « Formation professionnelle » du budget de la COCOF:
 - En 2023, 86.364.000 €
 - En 2024, 88.919.000 €

S'ajoutent les budgets du plan de relance dévolus aux mesures en matière d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que la provision annuelle de la stratégie Go4Brussels 2030 consacrée à l'emploi et la formation professionnelle s'élevant à 2.250.000 euros.

En complément, un subside de Bruxelles Environnement et de Bruxelles Mobilité sont octroyés:

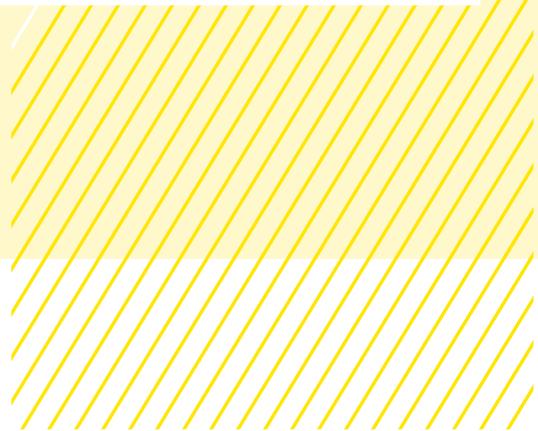
- 997.000 € à Construcity et 430.000 € à Logisticity, annuellement en 2023 et 2024



OBJECTIF 2.4

Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

La Région bruxelloise est le premier pôle d'enseignement du pays. Et si la Région n'a pas de compétences spécifiques en matière d'enseignement, garantir un enseignement de qualité accessible à toutes et tous est une responsabilité publique, dont l'urgence concerne tous les niveaux de pouvoir. C'est pourquoi, dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement bruxellois s'est engagé à mobiliser tous les outils régionaux en soutien des politiques communautaires d'enseignement, dans le respect des compétences de chacun.



QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

La crise sanitaire a entraîné une aggravation du décrochage scolaire et des difficultés de santé mentale des jeunes, qui auront inévitablement un impact à moyen terme; elle a également remis sur le devant de la scène la problématique de la fracture numérique avec un renforcement des inégalités, quel que soit le niveau d'enseignement. Dans ce contexte, le Gouvernement régional bruxellois a réaffirmé la lutte contre le décrochage scolaire en tant que priorité politique majeure. Par ailleurs, le nombre de places disponibles en

matière d'accueil de la petite enfance reste, en Région bruxelloise, un point d'attention essentiel.

Les différents chantiers du programme bruxellois pour l'enseignement et la petite enfance ont fait l'objet de discussions en vue de renforcer les engagements communs pris par la Région et les Communautés pour répondre aux besoins spécifiques de l'enseignement et de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles.

1. Répondre au défi démographique : création de nouvelles écoles, rénovation des écoles existantes et ouverture sur les quartiers

Depuis le début des années 2000, la Région de Bruxelles-Capitale a connu une **forte croissance de sa population scolaire**, ce qui a suscité un grand besoin de création de places.

Plus de 20.000 places scolaires ont été créées dans l'enseignement fondamental et secondaire avec le soutien de la Région depuis 2019 et près de 24.000 nouvelles places sont programmées à l'horizon 2030; néanmoins la pression demeure très forte et les projections confirment la saturation du dispositif, avec une tension désormais marquée dans

l'enseignement secondaire et plus particulièrement dans l'enseignement qualifiant.

Les places sont, par ailleurs, inégalement réparties sur le territoire de la Région, avec une capacité d'accueil insuffisante dans de nombreux quartiers, principalement dans le Nord-Ouest de Bruxelles.

La réalisation effective des projets d'infrastructures scolaires, ainsi que l'occupation de l'ensemble des nouvelles places créées sont primordiales.

Pour soutenir ce processus, la Région, via le Service Ecole et Vie Etudiante, a mis en place les initiatives suivantes:

- monitoring de l'offre et de la demande scolaires;
- soutien individuel des porteurs de projets: recherche d'un lieu; aide à la définition du programme; soutien dans les différentes phases d'obtention des autorisations urbanistiques, environnementales, ... (mise en place d'un groupe de travail spécifique en présence des administrations régionales concernées: Urban, SIAMU, Bruxelles Environnement, ...)
- création du site internet Be école be .brussels reprenant toutes les informations utiles.

Outre la construction de nouvelles écoles, il importe de renforcer l'attrait des écoles en mal d'attractivité, où des places sont disponibles. Il s'agit le plus souvent des écoles situées dans des quartiers vulnérables qui souffrent d'un déficit d'image.

Le dispositif Contrat Ecole a pour objectif de favoriser une véritable intégration des établissements scolaires dans leur environnement, par la requalification de l'espace public (revalorisation des abords des écoles, sécurisation de l'entrée, espaces verts, etc.) et la mutualisation des équipements collectifs, au pro-

fit des jeunes et des habitants des quartiers concernés. Investir dans les infrastructures permet d'améliorer l'environnement immédiat de l'école et de revaloriser le quartier, mais également de renforcer la cohésion sociale entre les quartiers et leurs habitants.

Le cadre réglementaire est désormais consolidé (Ordonnance du 16/05/2019 relative au Contrat Ecole et Arrêté d'exécution de l'Ordonnance du 29/04/2021) et 16 nouveaux Contrats Ecole ont été sélectionnés dans la zone de revitalisation urbaine (ZRU) depuis le début de la législature.

Par ailleurs, un appel à projets de Bruxelles Environnement, visant la rénovation, la végétalisation et l'ouverture au quartier des cours de récréation a permis la sélection de 19 projets.

Enfin, perspective.brussels a publié les guides «Repenser la cour de récréation. Guide pour l'amélioration des cours de récréation en Région bruxelloise», en collaboration avec Bruxelles Environnement et «Guide pour l'aménagement des abords d'école en Région bruxelloise» en collaboration avec Bruxelles Mobilité.

2. Soutenir l'accrochage scolaire des jeunes en difficulté et lutter contre la ségrégation scolaire

Le décrochage scolaire est un phénomène important à Bruxelles, sous toutes ses formes: désintérêt scolaire, absentéisme scolaire, non-inscription, retard scolaire ou encore abandon scolaire précoce. Le retard scolaire est présent dès l'enseignement primaire et prend de l'ampleur dans l'enseignement secondaire, principalement dans l'enseignement qualifiant.

Le décrochage scolaire est une problématique multifactorielle. Si l'école est bien sûr au centre de la problématique, d'autres «facteurs de risque» entrent en ligne de compte sur le plan individuel, au niveau familial, de l'école, mais aussi de l'environnement entre autres. Les variations sont importantes selon le niveau socio-économique de la commune de résidence des élèves.

Face à ces enjeux, la Région bruxelloise a de longue date dégagé des moyens importants pour soutenir les écoles, les communes et le secteur associatif dans leurs actions de lutte contre le décrochage scolaire, en vue d'apporter une réponse à la diversité des situations.

Outre les budgets exceptionnels dégagés en 2020 et 2021 pour faire face à la crise sanitaire, le Gouvernement bruxellois octroie une subvention à des centaines de projets d'Accrochage scolaire via:

- le plan d'accrochage scolaire communal (pASc) - Triennat 2022-2024 : la Région octroie des subsides aux 19 communes bruxelloises pour soutenir leurs plans d'accrochage scolaire communaux; plus de 100 collaborateurs sont affectés à ces missions (services scolaires communaux de prévention, éducateurs de rue, travailleurs sociaux, animateurs de quartier, gardiens de la paix);
- le dispositif d'accrochage scolaire (dAS) - Triennat 2021 - 2024: soutien aux établissements scolaires primaires et secondaires (avec critère de l'indice socioéconomique) des 19 communes, tous réseaux confondus dans la lutte contre l'échec scolaire et l'absentéisme. Sélection de 424 projets, avec des activités, gratuites pour les bénéficiaires, développées en interne à l'école ou en partenariat avec un acteur externe à l'école, en dehors du temps scolaire (aides aux devoirs, remédiation, suivi individuel, activités visant le renforcement de l'estime de soi et la communication non-violente, actions citoyennes visant la cohésion de quartier,...);

- le dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (dASc) - Triennat 2022 - 2024 : soutien à 38 associations (avec critère de la localisation) pour leurs projets d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes en situation précaire, les plus exposés au risque de décrochage scolaire, en dehors du temps scolaire. Les projets soutenus impliquent les parents, les écoles, les jeunes et les partenaires locaux issus des secteurs éducatifs, culturels, sociaux, jeunesse;
- des projets pilotes destinés aux jeunes de 15 à 21 ans en décrochage scolaire dans l'enseignement qualifiant ou en alternance (orientation, apprentissage des

langues «orienté métiers» via les outils numériques,...).

Le Service École et Vie Etudiante assure la gestion des appels à projets et est chargé de travailler à la mise en réseau des acteurs. La mise en ligne du site régional www.accrochagescolaire.brussels a pour ambition de réunir toute une série d'informations utiles, telles les définitions, les indicateurs du décrochage scolaire, mais aussi une base de données de législations, des études, documentation et outils pédagogiques, un annuaire géolocalisé des acteurs du décrochage et des projets soutenus par la Région. La collaboration avec Infor-Jeunes Bruxelles permet la production de fiches d'informations communes, accessibles sur le site <https://www.bruxelles-j.be/>

3. Prévoir une approche spécifique pour la petite enfance

4 enfants sur 10 naissent dans un ménage qui vit sous le seuil de pauvreté à Bruxelles. L'accueil de la petite enfance reste un des leviers les plus efficaces à court terme pour changer cette inégalité de naissance, et donner les meilleures chances pour l'avenir aux enfants.

Au 31 décembre 2019, le taux de couverture dans l'accueil de la petite enfance était de 39 % à Bruxelles. Mais ce chiffre cache de grandes disparités entre les com-

munes et entre les catégories de population. Le taux de couverture des places subventionnées, pratiquant une tarification proportionnelle aux revenus des familles, est de 22,1% à Bruxelles. Les autres milieux d'accueil (non-subventionnés) pratiquent, sauf exceptions, des tarifs inaccessibles pour la majorité des ménages.

Si 1.456 nouvelles places ont été ouvertes entre 2019 et 2023, le nombre de places d'accueil accessibles est nettement inférieur à la demande émanant des familles. Cette situation de pénurie empêche nombre de parents, et de mères en particulier, de maintenir, trouver ou retrouver un emploi ou une formation. Cela les contraint parfois à interrompre leur carrière.

Face à cet enjeu, un protocole d'accord a été conclu le 16 décembre 2021 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté française concernant la création de places d'accueil de la petite enfance pour la période 2021-2026 (Plan 1000 premiers jours). Un appel à projets conjoint ONE/COCOF a été lancé en 2022 pour la création future de 2.100 places d'accueil en Région bruxelloise. Sont d'ores et déjà programmées 664 places complémentaires pour les années 2026 et suivantes. Un nouvel appel à projets conjoint pour le solde des places restantes sera lancé.

Le Gouvernement régional intervient dans le financement des infrastructures via la dotation annuelle récurrente à la COCOF et à la VGC. Le Gouvernement bruxellois soutient également la création de crèches dans le cadre des contrats de quartier et de rénovation urbaine.

La Région intervient également pour soutenir l'emploi via l'octroi de postes ACS. Grâce à ces efforts, le

nombre d'ETP (équivalents temps plein) mobilisés depuis le début de cette politique d'aide à l'emploi s'élève à 284,19 ETP pour les pouvoirs locaux (sans distinction de rôle linguistique) et à 313,07 ETP pour les ACS primes majorées (211,50 Francophones et 101,57 néerlandophones).

Du côté néerlandophone et pour faire face à la pénurie de personnel qualifié en crèches bruxelloises, la Région a conclu en 2023 une convention avec la Commission communautaire flamande et la Flandre, permettant d'affecter 26,5 ETP contractuels subventionnés dans les structures d'accueil néerlandophones à Bruxelles pour y recevoir une formation de puériculteur(rice). L'objectif de ce programme est de faire en sorte que le candidat obtienne une qualification professionnelle lui permettant de travailler dans les crèches néerlandophones à Bruxelles.

Le Service Ecole et Vie Etudiante est chargé d'une mission de facilitation et de soutien et à la création de nouvelles places de crèches, via:

- La mise en place d'un monitoring des besoins en création de places de crèches en Région bruxelloise en collaboration avec les Communautés et les commissions communautaires, en tenant compte d'une étude segmentée de l'offre et de la demande en places d'accueil en Région bruxelloise (places liées

aux revenus; heures tardives; places à temps partiel; publics spécifiques tels les chercheurs d'emploi, les familles monoparentales).

- La mise sur pied d'un Comité d'expertise, afin notamment d'offrir des délais fixes et raisonnables d'obtention des permis (cf. chantier 1 pour les écoles).

4. Soutenir la transition numérique des écoles bruxelloises

Les outils numériques, de plus en plus présents dans la société, sont essentiels pour effectuer des démarches administratives, chercher un emploi ou accéder à des formations, etc. Le fossé numérique apparaît très tôt dans la vie des Bruxellois et le développement de l'usage du numérique à l'école impacte le quotidien des jeunes en général et en particulier ceux issus de milieux précarisés. Lutter contre la fracture numérique consiste à lutter contre les inégalités d'accès aux technologies, mais aussi à leurs usages et aux compétences nécessaires à leur appropriation durable et autonome. L'école a donc un rôle important à jouer dans l'accès au numérique et la poursuite des apprentissages des élèves en difficulté.

La Région bruxelloise compte 880 implantations scolaires. Le projet fiber to the school débuté en 2014 a permis de proposer une connexion à la fibre optique à quasiment toutes les écoles secondaires bruxelloises, mais pas encore à l'ensemble des implantations, à savoir près de 260 et pas aux écoles et implantations primaires. Par ailleurs, la connexion s'arrêtait «à la porte» des écoles.

Au moment de la crise sanitaire, de nombreuses écoles se sont retrouvées en difficulté, voire dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités de soutien aux élèves en difficultés d'apprentissages, au vu de l'absence d'outils informatiques ad hoc (pour elles-mêmes, mais également pour les enfants et les jeunes), hormis le smartphone. Dans ce contexte, le gouvernement a intensifié son action:

- Mesures d'urgence prises dans le cadre du plan de relance et de redéploiement bruxellois pour faire face à la crise Covid (2020-2021): équipement numérique mobile des écoles (avec prêt aux élèves) et démarrage du projet Wifi to the school / Branche ton école d'installation du wifi dans les classes d'environ 80 implantations scolaires secondaires accueillant un public fragilisé (indices socioéconomiques);

- Poursuite du projet Wifi to the school / Branche ton école avec pour objectif de couvrir toutes les implantations scolaires secondaires bruxelloises à l'horizon 2024; pour les implantations non encore connectées à la fibre optique, une solution alternative (COAX) a été proposée.

Le pilotage régional est assuré par Paradigm (via Irisnet). Paradigm et Irisnet assurent également le support technique des établissements scolaires (service de suivi et de support pendant 3 ans après installation).

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministre porteur	<ul style="list-style-type: none"> • Ministre-Président (membre du Collège COCOF chargé de la politique de l'enseignement et des crèches)
Ministres associés	<p>Région de Bruxelles-Capitale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministre chargé de la promotion du multilinguisme (membre du Collège VGC en charge de l'enseignement et de la construction d'écoles); • Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique, des pouvoirs locaux • Ministre chargée de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière (présidente du Collège VGC, chargée de la famille et de la politique urbaine) • Ministre chargé de l'environnement • Secrétaire d'État chargée de l'égalité des chances (membre du Collège en charge de la cohésion sociale et des infrastructures sportives) • Secrétaire d'État chargée de la transition économique (Ministre-Présidente du Collège COCOF) • Secrétaire d'État chargé de l'urbanisme et du patrimoine (membre du Collège VGC chargé de la jeunesse et du sport).

	<p>Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministre-Président, en charge de l'enseignement de promotion sociale • Ministre de l'éducation • Ministre de l'enfance • Ministre de l'enseignement supérieur, de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse et des sports • Ministre de l'égalité des chances, de la tutelle sur WBE et des infrastructures et des bâtiments scolaires <p>Vlaamse Gemeenschap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Ministre Président en charge de l'enseignement et de la formation • Ministre en charge des affaires bruxelloises et de la jeunesse • Ministre en charge de la famille et de la lutte contre la pauvreté
Partenaires et membres du comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Brupartners, administrations de la Commission communautaire française (Formation professionnelle, Cohésion sociale) et de la <i>Vlaamse Gemeenschapscommissie</i> (VGC), administrations de l'enseignement de la Communauté française et de la <i>Vlaamse Gemeenschap</i>, perspective.brussels (Service Ecole et Vie Etudiante, IBSA), Bassin EFE, BANSPA, Bruxelles Formation, <i>Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding</i> (VDAB) Brussel, COCOF, Syntra, Pôle académique, urban.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, les différents réseaux d'enseignement.

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Contrat École

20 contrats École sélectionnés, dont 16 au cours de cette législature, pour un montant global de près de 30 millions d'euros d'investissement (budget annuel de 5 millions d'euros)

Lutte contre le décrochage scolaire

Mesures d'urgence Covid : renforcement du dispositif d'accrochage scolaire (DAS) à hauteur de 300.000 € et du plan d'accrochage scolaire communal (pASc) à hauteur de 1,5 million €, via 1 équivalent temps plein complémentaire par commune (2020-2022)

Près de 8,5 millions par an (25.458.64526 € pour trois ans) dédiés aux communes, aux écoles et aux associations locales :

- Plan d'accrochage scolaire communal (pASc) - Triennat 2022 - 2024 : subsides aux 19 communes bruxelloises pour un montant global de 16.944.332 € pour les 3 années ;
- Dispositif d'accrochage scolaire (dAS) - Triennat 2021 - 2024 : soutien aux établissements scolaires primaires et secondaires des 19 communes bruxelloises pour un montant global de 7 millions d'euros pour les trois années ;
- Dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (dASc) - Triennat 2022 - 2024 : soutien aux associations pour un montant global de 1,5 millions d'euros pour les trois années.

Projets pilotes pour les jeunes de 15 à 21 ans en décrochage scolaire avéré dans l'enseignement qualifiant ou en alternance : 1.105.000 € pour la période 2021-2023

Accueil de la petite enfance

Le gouvernement régional intervient dans le financement des infrastructures via la dotation annuelle récurrente aux commissions communautaires à hauteur de 6 millions € (80/20). À la suite de l'appel à projets conjoint de 2022 dans le cadre du plan «1000 premiers jours», le service des infrastructures de la Commission communautaire française a octroyé 9 millions d'euros de subsides pour la création de 664 nouvelles places.

Au travers de sa politique de l'emploi, la Région finance également l'octroi de postes ACS pour les puéricultrices. Les postes sont libérés à mesure que les places en crèche sont ouvertes. Le budget global en 2024 est porté à 17.680.000 €.

Enfin, la Région finance également des projets de création ou de rénovation de crèches dans le cadre des contrats de quartier et du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Transition numérique des écoles

- Mesures d'urgence 2020-2021, avec un volet équipement numérique mobile et un volet connectique interne (*Wifi to the School*) pour un montant global de 3.263.000€ ;
- Poursuite du projet *Wifi to the School* pour un montant global de 3.300.000 €.



OBJECTIF 2.5

Une fonction publique régionale forte

La période de 2019 à 2023 a été marquée par d'importantes réalisations mises en œuvre par talent.brussels, l'organisme public dédié à la gestion des ressources humaines et au développement de la fonction publique régionale bruxelloise. Cette section met en lumière les réalisations principales, classées selon dix objectifs stratégiques définis pour renforcer la position de la Région en tant qu'employeur attractif, favoriser l'incubation de talents, développer des outils et services, promouvoir l'innovation en matière de fonction publique, soutenir les managers, pérenniser la structure, garantir l'égalité des chances et la diversité, contribuer aux engagements climatiques, et participer aux relations internationales.



QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Positionner la Région bruxelloise comme employeur attractif

talent.brussels a mis en œuvre le projet *MyTalent Recruitment*, intégrant des entretiens à distance, des tests digitaux et la numérisation des cas pratiques. Une nouvelle approche du recrutement des mandataires a été adoptée, et un nouveau site web ainsi qu'une plateforme «Ambassadeurs» ont été lancés. Une charte globale a été établie, définissant les délais et engagements entre les partenaires. Des protocoles avec Selor et des processus qualité ont été mis en place.

2. Favoriser l'incubation de talents au niveau régional et au-delà

talent.brussels a établi des partenariats avec *MyTalent Learning*, renouvelé et développé une offre e-learning, et créé une centrale d'achat de formations. Un protocole de coopération avec Actiris a été instauré, notamment le projet Brulingua. Les tests d'accession ont été organisés et digitalisés, et un onboarding régional a été mis en place. La Talent Academy, l'espace «fonctionnaires» sur le site web, et l'aménagement du temps de travail ont également été réalisés.

3. Développer des outils et services pour toutes les parties prenantes

L'équipe juridique de talent.brussels a joué un rôle central en rédigeant des arrêtés, circulaires et règlements, en traitant des questions liées aux interprétations du statut régional, à la gestion des évaluations, aux dispenses de service, au volontariat, au report des congés, à la prolongation des délais de traitement des dossiers, à la digitalisation des procédures, à l'octroi de primes, et à la gestion régionale de l'interruption de carrière liée à la pandémie de la Covid-19. Les réalisations incluent également des initiatives telles que la directive «Lanceurs d'alertes», les arrêtés sur le télétravail et la mobilité, un accord sectoriel avec des augmentations d'indemnités vélo et de télétravail, la reconnaissance du droit à la déconnexion, la mise en place d'une bibliothèque juridique, des centrales d'achats couvrant le matériel ergonomique, les formations régionales transversales, l'assurance hospi-

talisation, la cartographie des processus et outils RH pour 13 organismes via le projet *EneRHgy*, une note de vision RH dans le cadre du programme *OPTIris*, un observatoire de l'emploi public bruxellois (talentAnalytics.brussels), ainsi que la coordination du secrétariat mensuel du secteur XV et du greffe de la Chambre de recours. Ces réalisations démontrent l'engagement continu de talent.brussels à fournir des outils et services adaptés, favorisant l'efficacité tout en préservant l'indépendance de chaque entité concernée.

4. Développer une *open-expertise* innovante en matière de fonction publique

Dans la poursuite de l'objectif stratégique 4, talent.brussels a orchestré des initiatives significatives visant à favoriser une expertise ouverte et innovante au sein de la fonction publique régionale, tout en intégrant des outils *GovTech*. Cette démarche implique un effort concerté de chaque service public régional pour contribuer à l'évolution future de la fonction publique. Les réalisations notables comprennent le rôle de coordination et de point de contact unique (SPOC) pendant la crise de la Covid-19, l'établissement de directives pour le télétravail et le travail hybride, la clarification du cadre juridique pour les procédures numériques, la création de l'Observatoire de l'emploi public régional (talentAnalytics.brussels), la simplification du statut des employés régionaux, le réseau dédié à la qualité de vie au travail (QVT), l'élaboration d'un dictionnaire des compétences avec un accent sur les compétences numériques, l'organisation de la journée régionale du bien-être. Ces réalisations démontrent l'engagement continu de talent.brussels à favoriser l'innovation et à renforcer la fonction publique.

5. Développer un soutien aux managers

Des trajets d'accueil et d'accompagnement des hauts fonctionnaires ont été mis en place. Un réseau des top managers a été créé, et un séminaire sur l'évolution des métiers a été organisé.

6. Piloter talent.brussels et pérenniser sa structure

Pour assurer que l'organisation interne de talent.brussels reflète pleinement son ambition, une approche novatrice a été adoptée. Plutôt que de suivre un organigramme traditionnel top-down, talent.brussels a structuré ses équipes avec un accent sur chaque public cible, inspirant la conception de

la structure par l'emblématique Atomium de la région. En tant que symbole atomique, représentant la plus petite partie d'un corps pouvant se combiner avec un autre, cette approche démontre la volonté structurelle de talent.brussels de fusionner ses forces, expertises et connaissances avec celles des autres organismes régionaux pour coconstruire une fonction publique régionale dynamique et innovante. Cette démarche favorise également une structure où chaque membre est invité à contribuer à la construction de son expertise et à la co-construction de la stratégie globale de talent.brussels. Le fonctionnement de talent.brussels repose sur la confiance, le feedback continu et la responsabilité. Les réalisations notables comprennent la mise en place d'un plan stratégique pluriannuel pour les technologies de l'information, une coordination intégrée avec le *Project Management Office* (PMO), une enquête de satisfaction auprès des partenaires, et la mise en œuvre d'un rapport digitalisé avec le POP.

7. Veiller à l'impact de l'égalité des chances et la diversité

talent.brussels accorde une importance primordiale à l'intégration de l'égalité des chances dans l'ensemble de ses processus, visant ainsi à maximiser son impact sur la fonction publique régionale. En parallèle, la coordination de la politique de diversité régionale par talent.brussels vise à favoriser une fonction publique inclusive, reflétant la diversité de la population bruxelloise. Les réalisations concrètes de cette démarche comprennent la réalisation systématique du test d'égalité des chances pour chaque nouvelle réglementation, appel à projets ou marché public, l'établissement d'un comité régional de la diversité ainsi qu'un réseau de managers dédié à la diversité. En outre, des ajustements ont été apportés aux textes légaux pour renforcer ces principes, et des aménagements concrets ont été mis en place, tels que l'équipement de la salle d'examen avec des ordinateurs adaptés pour les personnes aveugles et l'assurance de l'accessibilité opérationnelle pour les personnes en fauteuil roulant.

8. Contribuer aux engagements climatiques

La fonction publique, consciente des défis urgents liés au changement climatique, joue un rôle clé dans la réponse à ces enjeux. talent.brussels a mis en place des initiatives telles que la promotion du télétravail, l'encouragement de la mobilité douce, l'intégration de notions environnementales dans les compétences régionales, et la stimulation des employés à développer des réflexes écologiques. Les réalisations concrètes comprennent

la digitalisation à 100 % de la mise à disposition de documents pour les externes, la centralisation des documents de travail sur un intranet connecté à SharePoint, la signature de la charte « Numérique responsable », la participation à des initiatives telles que la fresque climat, le renouvellement des technologies de l'information, et la mesure du bilan carbone, ainsi que la création du *Htag Sustainability Lab*.

9. Contribuer aux politiques internationales

talent.brussels a concrètement contribué à la politique de la Région de Bruxelles-Capitale dans les domaines des relations internationales, des affaires européennes et de la coopération au développement. Les demandes provenant de Brussels International et du cabinet du ministre de la fonction publique ont été gérées de manière efficace et dans les délais impartis. La direction juridique a continué son travail de transposition des directives liées à la fonction publique, assurant ainsi la conformité aux normes régionales et internationales. Un congé pour aidants proches a été instauré, démontrant l'engagement de talent.brussels envers le bien-être de ses collaborateurs. De plus, une collaboratrice dédiée aux affaires européennes et internationales a rejoint l'équipe de pilotage, renforçant ainsi la représentation de talent.brussels au sein des instances européennes et internationales.

10. Contribuer au Programme OPTIris

talent.brussels a concrétisé ses engagements envers le programme OPTIris en finalisant une proposition d'optimisation et en réalisant une analyse approfondie des économies potentielles, se concentrant spécifiquement sur les aspects liés aux ressources humaines et à la fonction publique. Dans le cadre de ces efforts, des actions tangibles ont été entreprises, notamment l'harmonisation et l'optimisation des recrutements contractuels, avec la transmission de la fiche projet à la cheffe de programme. De plus, la mise en place du module *Cornerstone Learning*, l'élaboration d'un catalogue de services et d'outils, ainsi que l'installation définitive de talent.brussels à l'Iris Tower ont été des réalisations concrètes, démontrant l'engagement effectif envers les objectifs du programme OPTIris.

Conclusion

Ces réalisations illustrent l'engagement du gouvernement et de talent.brussels dans le renforcement de la fonction publique régionale, en répondant aux défis actuels et en créant un environnement attractif, inclusif et durable. Ces efforts contribuent à façonner une fonction publique dynamique et innovante au service des citoyens bruxellois.

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargé des finances, du budget, de la fonction publique, de la promotion du multilinguisme et de l'image de Bruxelles• Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique, des pouvoirs locaux et du bien-être animal
Ministre associé	<ul style="list-style-type: none">• Secrétaire d'État à l'égalité des chances• Ministre-Président
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Talent.brussels et Bruxelles Pouvoirs Locaux

OBJECTIF 2.6

Coopérer activement avec les autres régions et communautés

La création d'une «communauté métropolitaine de Bruxelles» a été consacrée dans le cadre de la sixième réforme de l'État qui prévoit toutefois que les modalités et l'objet de la concertation à mener au sein de la communauté métropolitaine soient fixées au travers d'un accord de coopération à conclure entre les trois régions.

Dès le départ, la Région bruxelloise a souhaité tout mettre en œuvre pour dialoguer avec les autres entités fédérées afin de pouvoir opérationnaliser cette communauté. Bruxelles a besoin des autres régions, et les deux autres régions ont besoin de Bruxelles. Chacun a donc intérêt à ce que les autres se portent le mieux possible.

L'un des enjeux essentiels de ces coopérations entre les régions repose dans le soutien partagé du développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'aire métropolitaine – ce qui implique également l'amélioration de la mobilité au sein de cette aire.

Dans le cadre de la Stratégie 2030, cette coopération est développée au sein de plusieurs objectifs et plus particulièrement les objectifs relatifs au développement économique (1.2), à l'emploi et la formation (2.3), au développement de zones stratégiques en appui aux politiques économiques (1.6) ou encore à la mobilité (1.9).

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine, dans la perspective de favoriser l'emploi de qualité des Bruxellois et Bruxelloises et de développer un climat favorable au maintien et à la création des entreprises doit se concevoir en mettant complémentirement en place des moyens de formation permettant aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain. En outre, les moyens de déplacement doivent aussi être conçus pour encourager les Bruxellois et Bruxelloises à se déplacer vers et dans l'aire métropolitaine.

Il en va de même en matière d'aménagement en vue de favoriser le développement économique et social dans des zones spécifiques de la région de Bruxelles. Par exemple, le développement de zones propices aux activités économiques productives contribue à renforcer l'attractivité économique de la région, ce qui pourrait favoriser la coopération et les échanges avec d'autres régions et communautés. De même, l'émergence de pôles spécialisés tels que le pôle média Mediapark et le pôle d'économie de la connaissance sur le site des Casernes pourrait encourager les partenariats inter-régionaux dans des domaines spécifiques d'expertise.

La planification conjointe du développement territorial du pôle stratégique «Bordet – Défense», autour de l'ex-site de l'OTAN, est un exemple concret de collaboration constructive entre la Région bruxelloise et la région flamande (et l'État fédéral pour sa composante Défense). Via deux plans directeurs coordonnés (PAD et GRUP), les deux régions prévoient le développement harmonieux de nouveaux quartiers entre le Nord-Est de Bruxelles et le *Noordrand* prévoyant des logements, des espaces verts des bureaux et des zones d'industries urbaines.

En préservant et développant les activités dans des zones stratégiques comme la zone du Canal et en développant des pôles logistiques comme celui sur le site de Schaerbeek Formation, la Région de Bruxelles-Capitale renforce son rôle en tant que partenaire actif dans la coopération territoriale.

Enfin, malheureusement, la conclusion d'un accord de coopération reprenant les principales thématiques à soumettre à la concertation de la Communauté métropolitaine essentiellement en matière d'économie, d'emploi et de mobilité n'a pas pu aboutir jusqu'à ce jour...

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président
Ministre associé	<ul style="list-style-type: none">• Ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle• Ministre chargée de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière• Secrétaire d'État chargée de la transition économique et de la recherche scientifique• Secrétaire d'État chargé de l'urbanisme et du patrimoine• Ministre-Président de la COCOF• Ministre-Président de la VGC
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	/



OBJECTIF 2.7.

Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé

Dans le cadre d'un plan social-santé intégré bruxellois, le gouvernement a cherché à assurer la réussite du virage ambulatoire, la mise en réseau des hôpitaux et la lutte contre le non-recours aux droits sociaux. Il s'est également engagé à garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible et accessible, lui assurant de garder cette autonomie le plus longtemps possible.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. Assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux

Le document de base détaillant la stratégie Go4Brussels 2023 reprend des objectifs visant à encadrer la **mise en réseau des hôpitaux bruxellois**, que ce soit pour renforcer la qualité des soins ou les conditions de travail. Préalablement, il a d'abord fallu élaborer un cadre juridique à cet effet. Les deux ordonnances adoptées en 2020 pour permettre toutes les formes de réseaux et de regroupements hospitaliers (y compris entre les secteurs public et privé) sont entrées en vigueur en 2021. Le gouvernement fédéral a également été sollicité pour dégager un budget destiné à soutenir les coordinations menant aux mises en réseau. 7 millions d'euros ont été mis à disposition pour ce faire en 2021 et 2022, mais n'ont malheureusement pas été reconduits en 2023.

Le processus de mise en réseau s'est poursuivi en 2021, mais à un rythme plus lent que prévu à cause de la crise sanitaire. Le premier réseau constitué «H.Uni» (composé des Cliniques de l'Europe, des Cliniques universitaires Saint-Luc, de la Clinique Saint-Jean et de la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies) a pu être agréé en septembre 2021 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2020).

Les autres hôpitaux bruxellois ont décidé en 2021 de former ensemble un seul réseau (aujourd'hui le plus grand réseau du pays), sous le nom «Chorus» (Coordination hospitalière pour l'organisation du réseau ULB en matière de soins). Au sein de ce réseau, l'hôpital universitaire Érasme (ULB) et les hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles ont décidé de se constituer en «groupe hospitalier» (GHUB/GUZB). Ces deux manœuvres stratégiques se sont avérées plus complexes que prévu, et ont donc aussi retardé leurs procédures d'agrément.

Le GHUB/GUZB a donc finalement reçu un agrément provisoire en mars 2022 et le réseau CHorus a obtenu le sien fin de l'année, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 comme l'exige la législation fédérale.

Aujourd'hui, nos hôpitaux bruxellois sont donc prêts à fonctionner en réseau, et ce au moment où le gouvernement fédéral a publié un premier arrêté royal décrivant les missions de soins à se partager au sein de ces réseaux.

Ceci étant dit, le fait que le niveau fédéral n'adapte pas son mode de financement à cette nouvelle réalité semble ne pas inciter les hôpitaux à collaborer activement au sein de leur réseau.

Comme annoncé dans la déclaration de politique générale 2019-2024, puis confirmé lors de l'adoption du plan social santé intégré (PSSI) en juillet 2022, le collège réuni de la Commission communautaire commune a adopté en mai 2023 un arrêté relatif aux **normes d'accessibilité et à l'amélioration de la qualité pour les hôpitaux** (concernant notamment la continuité entre l'hôpital et l'ambulatoire). L'entrée en vigueur des différentes sections de cet arrêté se fera par étapes entre janvier 2024 et mars 2025 afin d'étaler la charge liée aux modifications d'organisation parfois nécessaires.

En 2022 a débuté la rédaction d'un projet d'arrêté d'exécution du projet d'ordonnance visant le **financement des infrastructures hospitalières** (A1-A3 du budget des moyens financiers des hôpitaux) qui avait été approuvé en juillet 2021. L'adoption en deuxième lecture de ce projet d'ordonnance et le passage en première lecture du projet d'arrêté a eu lieu en juillet 2023. L'aboutissement de leur parcours est prévu début 2024 avec l'adoption par le Parlement du projet d'ordonnance, et l'adoption en troisième et dernière lecture du projet d'arrêté.

Il sera nécessaire d'ensuite mettre en œuvre cette nouvelle réglementation, notamment dans le cadre d'un nouveau calendrier de construction à fixer.

Par ailleurs, et même si les crises successives ont ralenti ce processus, **la désinstitutionnalisation et le renforcement de l'offre ambulatoire** se poursuivent (dans la logique du virage ambulatoire). Que ce soit via le développement d'équipes mobiles en santé mentale, l'agrément de nouvelles maisons médicales, ou encore le renforcement des services d'aide à domicile.

Plus encore, la réforme de la première ligne d'aide et de soins adoptée à l'été 2022 va permettre d'engager une refonte du secteur. 7,5 millions d'euros y ont été consacrés en 2023, et 10 millions d'euros structurels seront investis en 2024. Ces moyens sont consacrés à la multiplication des contrats locaux de social-santé, mais aussi au financement d'infirmiers de première ligne, d'agents de prévention, ou encore des relais actions quartier, une initiative de la Fédération des services sociaux. Tout ceci, dans une logique territoriale attachée au principe d'universalisme proportionné. Nous y reviendrons.

Enfin, des moyens supplémentaires (7,5 millions d'euros) ont été dégagés à l'horizon 2024 pour soutenir le secteur de l'ambulatoire (tel que défini dans le décret relatif aux services de l'ambulatoire 2009). Cette réforme de l'ambulatoire permettra de renforcer les services qui font face à des niveaux de saturation importants et à les encourager à travailler davantage ensemble pour développer une offre social-santé intégrée. Un nouveau dispositif intégrant l'action sociale et la santé, le «centre social-santé intégré» est créé via la réforme en question. Le processus menant à cette réforme a été le suivant:

- Dès l'été 2022, les secteurs (fédérations et représentants des travailleurs) en ont été informés et ont été invités à des réunions de concertation avec l'administration de la Commission communautaire française et le cabinet
- À l'automne 2022, les principes structurant de la réforme ont été proposés aux secteurs (fédérations et travailleurs) afin de construire ensemble les mesures permettant sa mise en œuvre. Ces principes sont les suivants: universalisme proportionné, couverture territoriale, responsabilité populationnelle, logique transversale (renforcer l'intersectionnalité), logique sectorielle (renforcer l'offre des services ambulatoires sur la

base de l'analyse des besoins territoriaux). Ces principes ont ensuite été soumis à différentes sections du Conseil consultatif qui ont remis des avis favorables.

Le projet de décret est maintenant en cours d'approbation au Parlement, pour une entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

La prochaine législature verra la poursuite de l'opérationnalisation de ces nouveaux modes de fonctionnement. Le PSSI déterminant les axes d'action qui devront être mis en œuvre dans ce cadre.

Notons enfin que les subsides octroyés aux équipes de sage-femmes de première ligne sont passés de 60.000 euros en 2022 à 410.000 euros en 2023 afin de renforcer sensiblement cette offre à la population, mais également afin de renforcer leur connexion avec les hôpitaux et favoriser ainsi de vrais suivis péri-nataux transmuraux.

2. Mettre en œuvre la garantie autonomie

Dans la déclaration de politique générale 2019-2024, le gouvernement s'est engagé à garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible et accessible, lui assurant de garder cette autonomie le plus longtemps possible.

Comme le précise la stratégie Go4Brussels 2030, la mise en œuvre de cette garantie autonomie devra se faire en intégrant notamment une attention sur le volet emploi de cet objectif (formation, fluidité entre les secteurs, création de nouveaux emplois agréés...).

Voici les principaux chantiers tendant à soutenir la garantie autonomie:

Depuis le début de la législature, **le contingent d'aide à domicile** (COCOF et COCOM) a été augmenté de plus de 8 %, ce qui est une hausse inédite dans son ampleur. Si ces augmentations permettent des embauches, elles n'impliquent pas encore de tension sur le marché de l'emploi pour ce secteur. Pour autant, la réflexion suggérée par ce chantier dans le cadre de la stratégie Go4 Brussels 2030 à cet égard reste valable: la formation et l'embauche de nouveaux aides-familiaux sont des sujets méritant une réflexion à l'avenir.

Ceci impliquera potentiellement des dispositifs «emploi-formation», ou l'accompagnement à la reconversion d'aides-soignants en maisons de repos vers le secteur du domicile. Ceci impliquera probablement aussi une revalorisation (aussi bien financière que symbolique) des métiers du domicile, auquel contribue l'accord non-marchand d'ailleurs.

Ceci étant dit, à ce stade, l'ambition est surtout de poursuivre **l'harmonisation des tarifs** entre entités et de tendre vers une meilleure l'accessibilité des services, autrement dit, de mieux financer les heures prestées. Nous avons poursuivi dans ce sens puisque les instances d'Iriscare ont décidé d'affecter 1,5 millions d'euros structurels issus de la norme de croissance à cet objectif en 2023, après avoir déjà investi 675.000 euros à ce volet en 2022. Ce chantier d'harmonisation devra être poursuivi, probablement en intégrant également la système d'aide à domicile de la VGC, afin de tendre vers la plus grande cohérence possible.

Au-delà du renforcement des secteurs du domicile, nous avons également initié en 2022 d'autres chantiers contribuant à la **«garantie autonomie»**. Nous avons renforcé le financement des centres de soins de jour pour plus de 200.000 d'euros.

En 2023, nous avons dégagé les moyens permettant la création d'un centre de jour (110.000 €), la création de résidences services sociales (représentant un investissement de 2 millions d'euros), la création de nouvelles places de courts-séjours (près de 500.000 €) ou encore le renforcement de notre soutien aux réseaux d'entraide pour personnes âgées (qui est porté à près de 500.000 €). Ce sont autant d'initiatives et de projets qui, parce qu'ils prennent de l'ampleur, contribuent à garantir aux aînés le choix de l'accompagnement qu'ils désirent, dépassant l'idée que la maison de repos est la seule et unique possibilité.

Enfin, puisque la garantie autonomie embrasse aussi l'idée que la maison de repos peut être une possibilité, il fallait revoir fondamentalement la manière dont ce secteur évoluait. Après près de deux ans de concertation, cette **réforme** est en cours de finalisation :

- Entrée en vigueur le 1er janvier 2023 de la nouvelle ordonnance dite « maisons de repos »
- Entrée en fonction le 1er janvier 2023 des nouveaux inspecteurs pour le contrôle et la qualité du fonctionnement des maisons de repos à Iriscare. Leurs modalités de contrôle et d'accompagne-

ment font l'objet d'une remise à plat totale afin d'aider les institutions à mieux travailler

- En 2023, adoption et entrée en vigueur de l'ACR instaurant des sanctions (notamment financières) aux institutions ne respectant pas les normes
- En 2023, adoption et entrée en vigueur de l'ACR fixant les nouvelles normes d'encadrement, renforçant le nombre de professionnels autour des résidents; en particulier du personnel contribuant au dynamisme de la vie communautaire
- Le 18 janvier 2024, adoption en troisième et dernière lecture de l'ACR fixant les nouvelles normes d'agrément, modernisées et axées sur la qualité de la vie communautaire en maison de repos.

L'année 2024 sera donc consacrée à la mise en œuvre de ces différents aspects de la réforme, et l'accompagnement des institutions dans ce changement. Il s'agira d'en suivre les effets au plus près.

Ces réformes, concertées au sein des instances d'Iriscare, sont évidemment inspirées de recommandations de la Commission spéciale « Covid ».

3. Lutter contre le non-recours aux droits sociaux

Comme le souligne le document de base détaillant la stratégie Go4Brussels 2030, les causes du non-recours aux droits constituent une problématique récurrente et transversale. Les objectifs établis dans ce cadre visent à l'automatisation des droits.

Ceci n'est évidemment pas une tâche facile, et nous avançons donc pas à pas.

Afin d'avancer sur ce chemin, un volet « non-recours » a été intégré au processus de concertation visant la rédaction du plan social-santé intégré.

Dans ce cadre, nous soutenons deux dispositifs que sont les **Relais action de quartier** (RAQ) et les **Bureaux de recherche et d'investissement sur les communs** (Bri-Co) à hauteur de 2,6 millions d'euros pour 2023. Ces dispositifs sont des outils d'intervention dans les micros-quartier dont l'objectif est précisément d'aller chercher les personnes là où elles se trouvent et de travailler avec elles sur l'obtention de droits, l'amélioration de la collectivité, etc.

Cette réflexion se prolonge également dans le cadre de **l'allocation d'aide aux personnes âgées**, dont la gestion opérationnelle a été reprise par Iriscare le 1er janvier 2021. Le projet d'ordonnance permettant la reprise de la gestion de ce disposi-

tif, et l'élargissement de son champ d'action sans critère de nationalité, avait été adopté par l'assemblée réunie en novembre 2020.

La thématique de **l'automatisation des droits** fera l'objet d'une conférence interministérielle de l'intégration sociale, du logement et de la politique des grandes villes.

La **réforme du décret ambulatoire** prévoit de renforcer des services qui travaillent au quotidien dans la lutte contre le non-recours au droit : les centres d'action sociale globale et les services de médiation de dettes. Les services financés par la COCOM et la COCOF portent tous une attention particulière au fait de rester les plus accessibles possible et en conséquence accompagnent de plus en plus les bénéficiaires dans certaines de leurs démarches administratives. C'est pourquoi en COCOF et en COCOM, nous avons renforcé les CAP et les CASG :

- CAP, les services à hauteur d'1.000.000 € (+33 % pour le secteur)
- CASG, les 13 services ont été renforcés à hauteur d'1.125.000 €

Par ailleurs, le numéro d'urgence sociale a été pérennisé. Son financement à hauteur de 305.000 € annuels permet d'orienter les citoyens en demande d'aides sociales vers les services adaptés et faciliter ainsi l'accès aux droits. En 2024, nous élargirons le spectre d'action de ce numéro en en faisant un numéro vert social-santé.

Le site web social.brussels a été revu en profondeur afin d'être plus accessible et imprimable.

Par ailleurs, dix **conseillers en santé** travaillant dans un cadre inter-mutualiste se coordonnent pour assurer des missions de prévention. Celles-ci consistent notamment à informer les citoyens contactés sur leurs droits. Ce projet lancé durant la pandémie de coronavirus a été pérennisé.

4. Mettre en œuvre une programmation « social-santé »

Comme l'indique la déclaration de politique générale 2019-2024, le gouvernement souhaite marquer deux virages dans les politiques sociales et de santé: un virage social visant la réduction des inégalités sociales et un virage organisationnel, visant une meilleure organisation des soins et de l'action sociale et garantissant l'accessibilité, la qualité et la durabilité des soins.

Enfin, un soutien exceptionnel a été accordé aux CPAS afin de les soutenir dans leurs actions visant **à lutter contre le non-recours aux droits**. Ce soutien a été porté exceptionnellement à 28 millions d'euros pour les années 2022 et 2023 afin de répondre à la crise de la Covid et énergétique:

- 8 millions ont servi à poursuivre les projets des CPAS visant à lutter contre le non-accès
- 20 millions ont servi à soutenir les ménages face à la hausse du prix de l'énergie, mais aussi à soutenir les services de médiation de dettes et les services sociaux les accompagnant dans l'ouverture de leurs droits

En 2024, les projets sociaux visant la lutte contre le non-recours seront prolongés selon les mêmes modalités qu'en 2023.

Ce double virage est opéré dans le cadre d'une programmation globale incarnée par le plan social-santé intégré bruxellois, commun à la COCOM et COCOF, en matière d'action sociale et de la santé. Ce plan, adopté par le gouvernement en juillet 2022 constitue une boussole pour orienter les politiques social-santé de manière intégrée et cohérente sur tout le territoire.

Ce plan est formalisé par un décret et ordonnance conjoints visant sa mise en œuvre, qui s'articulera avec le nouveau décret ambulatoire COCOF ainsi qu'avec le décret et ordonnance conjoints portant sur l'ambulatoire et la première ligne. L'ensemble des textes sont désormais dans leurs dernières étapes d'adoption.

Ces cadres réglementaires portent une réorganisation de l'action sociale et de la santé sur base d'une approche territoriale (bassins et groupements de quartier). Notons que ce cadre vise à impliquer l'ensemble des services présents sur le territoire, au-delà de ceux dépendant des deux commissions communautaires.

5. Perspectives futures

Le plan social-santé intégré établit – sur la base d'un diagnostic étayé – les axes de travail centraux et les objectifs qui s'y rapportent. Cette feuille de route est destinée à servir de boussole pour les années à ve-

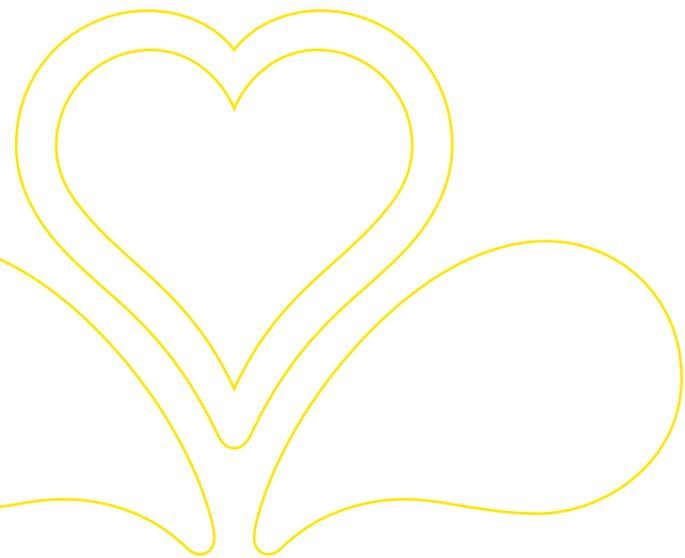
Enfin, soulignons que les neuf premiers contrats locaux social-santé initiés en 2020 ont été complétés de huit nouveaux CLSS en 2023. Pour ce faire, nous avons investi 1,4 des 10 millions d'euros dégagés pour la réforme de la première ligne en 2023. En 2024, c'est plus de 5,1 millions d'euros qui seront octroyés au fonctionnement des CLSS. Ceci va de pair avec la pérennisation des actions lancées durant la pandémie, telles que les Relais d'Action de Quartier et les Bri-Co évoqués plus haut.

L'ensemble de ces dispositifs font partie d'un écosystème qui se veut intégré et organisé sur base territoriale.

nir, et assurer ainsi l'existence d'un cadre de référence stable – bien qu'évolutif – permettant un déploiement structuré des politiques du social et de la santé à Bruxelles.

OBJECTIF EN PRIORITÉ PARTAGÉE

Ministres porteurs	Ministres en charge de la santé et de l'action sociale
Ministre associé	/
Partenaires (membres du comité de pilotage)	Brupartners, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social



OBJECTIF 2.8.

Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

L'Union européenne (UE) offre un soutien important aux politiques menées en Région bruxelloise, notamment en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion. La Région bénéficie et contribue à la mise en œuvre des différents fonds, de manière coordonnée et en veillant à assurer leur cohérence et leur articulation avec la stratégie Go4Brussels afin d'en tirer le meilleur parti. On pense tout d'abord à la politique de cohésion de l'UE et à ses fonds structurels, en particulier le FEDER et le FSE+ qui sont cofinancés et en gestion partagée avec les régions. Les dernières années, de nouveaux instruments européens ont été mis en place pour soutenir les États membres et les régions, à commencer par le plan de relance de l'UE NextGenerationEU qui vise à pallier les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19.

QUELQUES CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

1. La politique de cohésion : programmes 2021-2027

La politique de cohésion de l'UE contribue au renforcement de la **cohésion économique, sociale et territoriale** de l'Union européenne. Elle vise à corriger les déséquilibres entre les pays et les régions. Elle concrétise les priorités politiques de l'Union, en particulier la transition écologique et numérique, et soutient plus largement les objectifs de l'UE en matière d'éducation, d'emploi, d'énergie, d'environnement, du marché unique, de la recherche et de l'innovation etc.

Afin d'atteindre ces objectifs et de répondre aux divers besoins de développement dans toutes les régions de l'UE, 392 milliards d'euros, soit près d'un tiers du budget total de l'UE, ont été réservés à la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Pour la période 2021-2027, la politique de cohésion de l'UE s'est vue assigner 5 objectifs majeurs :

- 1. Une Europe **plus compétitive et plus intelligente**
- 2. Une transition **plus verte** et à faible intensité de carbone vers une économie zéro carbone.
- 3. Une Europe **plus connectée** grâce à l'amélioration de la mobilité
- 4. Une Europe **plus sociale et plus inclusive**
- 5. Une Europe **plus proche des citoyens** en favorisant le développement durable et intégré de tous les types de territoires.

Au total, la Belgique recevra près de 3 milliards d'euros de fonds de la politique de cohésion en 2021-2027, dont plus de 400 millions d'euros à destination de la région bruxelloise, pour accélérer sa transition verte et numérique et soutenir le développement d'une économie compétitive, innovante et inclusive. Ces moyens sont principalement mis en œuvre à travers le programme FEDER de la région ainsi que les programmes FSE+ actifs sur le territoire bruxellois.

1.1 Le Programme FEDER bruxellois

Doté d'un budget total de plus de 300 millions €, dont 121 millions € de fonds FEDER, le programme FEDER 2021-27 de la Région bruxelloise intervient dans les domaines d'intervention suivants, qui soutiennent les priorités du gouvernement bruxellois et plusieurs objectifs de la stratégie Go4Brussels :

- **Innovation, numérisation et compétitivité des entreprises** pour le développement régional (41%) :
 - En améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ;
 - En tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ;
 - En renforçant la croissance et la compétitivité des PME ;
- **Investissements dans l'environnement** au bénéfice des habitants et du développement régional (45 %) :
 - En favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique ;
 - En favorisant la transition vers une économie circulaire ;

- En améliorant la biodiversité, en renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et en réduisant la pollution ;

- **Investissements dans l'hébergement** au profit de groupes spécifiques (5 %) en favorisant l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ressortissants de pays tiers, y compris les migrants, et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en matière de logement et services sociaux ;
- **Soutien à la politique d'équipement** des dynamiques de développement urbain (9 %) en prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines.

À chaque objectif spécifique sont reliées différentes actions qui ont fait l'objet d'appels à projets thématiques en 2023 et 2024.

Pour plus d'infos sur ce programme ainsi que les programmes de coopération territoriale européennes (INTERREG et URBACT) : www.feder.brussels.

1.2 Le Programme FSE+ Emploi de la Région bruxelloise

Second pilier de la politique de cohésion, le FSE+ contribue plus spécifiquement à une **Europe plus sociale et inclusive** grâce à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Il a pour objectif d'aider les États membres à atteindre des niveaux d'emploi élevés, à assurer une protection sociale équitable et à disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et résiliente préparée au monde du travail futur. Le FSE+ permet ainsi de soutenir les ambitions de la Région de Bruxelles-Capitale telles que décrites dans la Stratégie Go4Brussels et en particulier dans ses objectifs 2.1 à 2.3.

Le programme FSE+ Emploi 2021-2027 de la Région bruxelloise, mis en œuvre par Actiris, poursuit **quatre priorités**:

- 1. Intégrer dans un **emploi de qualité** les **demandeurs d'emploi** inoccupés éloignés du marché du travail;
- 2. Améliorer l'accès à l'**emploi des jeunes** de 15 à 29 ans;
- 3. Soutenir l'**innovation sociale**
- 4. Favoriser l'**inclusion active** en mettant en place des conditions favorisantes visant à lever les freins à l'emploi des publics à risque d'exclusion

Pour plus d'infos, voy. www.actiris.brussels/fr/citoyens/fse

1.3 Les autres programmes FSE+

D'autres programmes FSE+ sont actifs sur le territoire bruxellois et bénéficient à ce titre d'une partie des fonds européens dédiés à la Région. Il s'agit tout d'abord du programme FSE+ «Wallonie-Bruxelles», commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux régions wallonne et bruxelloise (compétence de la COCOF) portant sur la mise en place de dispositifs qui permettent, en amont des mesures d'activation et d'insertion socio-professionnelles des jeunes inscrits chez Actiris, d'**accrocher les jeunes non inscrits** en tant que chercheur d'emploi à Actiris ainsi que ceux qui ne poursuivent pas d'études ni ne suivent de formation (NEETS).

Le Programme FSE+ de la Flandre intervient également en Région bruxelloise, en particulier sur les priorités de la formation continue et de l'inclusion sociale.

Enfin mentionnons le **programme d'aide alimentaire FEAD**, également soutenu par le FSE+. Comme les autres régions, la Région bruxelloise soutient le programme FEAD géré par l'Etat fédéral à hauteur de 4% de son enveloppe FSE+ (soit 11,4 millions, hors cofinancement fédéral de 10 %), auxquels il faut ajouter un soutien complémentaire en 2021-22 via l'instrument REACT-EU (cf. ci-dessous), à hauteur de 8 millions d'euros.

2. Le Plan NextGenerationEU et la Facilité pour la Reprise et la Résilience (RRF)

L'UE a mis en place en 2020 le **plan NextGenerationEU**, une réponse communautaire coordonnée et sans précédent pour faire face aux défis posés par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et à ses conséquences économiques et sociales. Dotée d'un montant total de 723,8 milliards d'euros, dont 385 milliards d'euros de subsides et le reste en prêts, la **Facilité pour la reprise et la résilience** (RRF) est l'instrument financier principal de ce plan qui instaure, de manière inédite, une capacité d'investissements financée directement par l'UE. La Belgique bénéficie d'un montant de 4,5 milliards d'euros dans le cadre de cette facilité, après révision à la baisse (-24 %) par l'UE en 2022 tenant compte de l'évolution du PIB de la Belgique.

Au RRF est ensuite venu se greffer en 2022 l'initiative **REPowerEU**, qui finance, en réaction aux conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, des mesures visant à accroître la résilience, la sécurité et la durabilité du système énergétique de l'UE. La Belgique bénéficie d'un montant de 282 millions d'euros de subsides supplémentaires dans ce cadre.

Ces deux instruments sont mis en œuvre au niveau des États membres dans le cadre d'un **Plan national pour la reprise et la résilience** (PNRR). Approuvé en 2021 et ensuite révisé en 2023, le PNRR belge soutient la mise en œuvre, jusqu'en 2026, de mesures d'investissements et de réformes prioritaires que la Belgique a proposées afin de sortir renforcée de la pandémie de la Covid-19.

Ce plan est structuré autour de six grands axes stratégiques qui s'inscrivent clairement dans la vision stratégique du gouvernement bruxellois: (i) climat, durabilité et innovation, (ii) transformation numérique, (iii) mobilité, (iv) social et vivre ensemble, (v) économie du futur et (vi) productivité et finances publiques.

La région bruxelloise est un acteur à part entière de ce plan, défini et mis en œuvre de manière concertée entre l'État fédéral et l'ensemble des entités fédérées.

Elle y a inscrit une série d'investissements dans des projets ambitieux visant notamment à augmenter la rénovation énergétique de 1.400 logements sociaux ainsi que de bâtiments publics, à rendre certains services publics plus efficaces et numérisés, à doter les écoles bruxelloises de l'infrastructure informatique nécessaire avec l'installation de points Wifi plus puissants ou encore la mise à disposition de matériel (PC, tablettes, etc.) ou encore à

développer l'Institut de recherche universitaire FARI qui se focalise sur la question de l'intérêt général dans les domaines de l'intelligence artificielle, des données et de la robotique.

Le PRR soutient en outre une stratégie de relance du marché de l'emploi ainsi que la mise en place de la **Stratégie Qualification Emploi** (cf. Objectifs 2.1 et 2.2) qui permet d'identifier les compétences nécessaires aux métiers de demain et l'élaboration de systèmes de formation grâce auxquels les Bruxelloises et les Bruxellois pourront acquérir ces nouvelles compétences.

En matière de mobilité, les mesures bruxelloises inscrites dans le PRR visent à offrir des options de mobilité plus vertes en soutenant la construction de 13,5 km de pistes cyclables (qui contribue à l'action *Good Network* de l'Objectif 1.9) ou encore le développement d'une nouvelle application SmartMove (voir Objectif 1.7) qui permet notamment d'accéder à une offre complète d'options de transport dans la Région bruxelloise.

Les réformes engagées par la Région dans le cadre de ce Plan comprennent quant à elles des examens de dépenses (*spending reviews*), la Stratégie régionale de transition économique (*Shifting Economy*, cf. Objectif 1.1) et un système amélioré de subventions énergétiques, ou des adaptations réglementaires encadrant l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le plan NextGenerationEU a en outre apporté un soutien complémentaire exceptionnel aux programmes de la politique de cohésion (cf. point 1) pour la période 2014-20 (prolongée à 2023). Cette initiative **REACT-EU** (50,8 milliards) a permis de renforcer les programmes FEDER et FSE actifs à Bruxelles, notamment en matière de recherche active d'emploi ou de relance du secteur touristique d'affaires.

3. La Réserve d'ajustement au Brexit

La *Brexit Adjustment Reserve* (BAR) est un fonds de 5,4 milliards d'euros qui visait à soutenir les États membres, régions et secteurs les plus touchés par les conséquences négatives du retrait du Royaume-Uni de l'UE entre 2021 et 2023.

Bénéficiant d'un montant de 31,7 millions d'euros dans le cadre de fonds (soit 10 % de l'enveloppe allouée à la Belgique), la région bruxelloise a adopté un plan d'actions BAR, sous la conduite de Brussels International, qui prévoyait **cinq types d'actions** :

- un soutien à **l'emploi et la formation** via Actiris, en soutenant la mobilité des chercheurs d'emploi et des stagiaires bruxellois vers le Royaume-Uni ou des États membres de l'UE, dans le but de gagner en expérience ou de développer ses compétences ;
- la mise en place d'**aides à destination des entreprises bruxelloises** qui ont fait face à des dépenses exceptionnelles en réponse au Brexit, via Bruxelles Économie Emploi (BEE) ;
- le **soutien des entreprises bruxelloises** des secteurs économiques les plus durement touchés par le Brexit par hub.brussels, en particulier via des workshops, des campagnes de communication, l'établissement d'un « Brexit Helpdesk » à Londres ou encore des mesures destinées à faciliter les certifications et autorisations des produits vers et en provenance du Royaume-Uni ;
- Une campagne de sensibilisation et d'accompagnement ciblant les **expatriés britanniques**, mise en place par le Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales (CEOI) ;
- Le **soutien au secteur du tourisme d'affaires** comme secteur touché par le Brexit ainsi que l'accueil et l'accompagnement des associations internationales à Bruxelles, mis en œuvre par visit.brussels.

Un montant total de 10,7 millions d'euros a soutenu ce plan d'actions, les montants restants (21 millions d'euros) ayant été affectés aux investissements bruxellois réalisés dans le cadre de l'instrument REPowerEU (voy. supra au sujet du PRR).

Pour plus d'information, <https://efro.brussels/bar-fr/>

OBJECTIF EN PRIORITÉ CONCERTÉE

Ministres porteurs	<ul style="list-style-type: none">• Ministre-Président• Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle• Secrétaire d'Etat en charge des Relations internationales
Ministres associés	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble du Gouvernement, du Collège réuni et des Collèges de la COCOF et de la VGC.
Partenaires <i>(membres du comité de pilotage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Brussels International, IBSA / perspective. brussels, Cellule FEDER, administrations et OIP concernés

BUDGETS MOBILISÉS ET SOURCES

Politique de cohésion : fonds structurels et d'investissement européens 2021-27 (en millions €)

	Fonds UE	Cofinancement de la Région bruxelloise ou autre source	TOTAL
Programme FEDER de la Région bruxelloise	121,3	181,9	303,2
<i>Programme FSE+ Emploi de la Région bruxelloise</i>	53,3	79,9	133,2
<i>Contribution aux autres programmes FSE+ actifs sur le territoire de la Région bruxelloise (Wallonie-Bruxelles et Région flamande)</i>	219,7	329,5	549,2
<i>Programme d'aide alimentaire (FEAD) :</i>	11,4	1,3	12,6
TOTAL	405,7	592,6	998,2

+ REACT-EU (2021-22) : compléments de 29,7 millions aux programmes 2014-20

Plan pour la reprise et la résilience (PRR) : 341,3 millions + 20 millions en prêt

- Facilité pour la Reprise et la Résilience (RRF) : 301,6 millions
- REPowerEU : 39,7 millions € + prêt de 20 millions € en prêt

Brexit Adjustment Reserve (BAR): 10,7 millions €

ÉVALUATION DE LA MÉTHODE DE CONCERTATION SELON LES PRIORITÉS PARTAGÉES PAR L'IBSA

En 2022-2023, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) a mené un travail d'évaluation d'une modalité innovante de concertation sociale: la méthode des priorités partagées.

Cinq constats ressortent de l'évaluation de terrain :

- (1) **Le rôle de coordination du secrétariat de Brupartners** à l'intention de ses membres est essentielle pour la bonne mise en œuvre des procédures de concertation sociale ainsi que des contributions des partenaires sociaux à l'intention des membres du gouvernement.
- (2) **Le calendrier des sommets sociaux annuels** doit se calquer autant que faire se peut sur le calendrier de l'année parlementaire pour la détermination des priorités annuelles au sein de chaque objectif. Par ailleurs, le réseau de référents « ambassadeurs » chargés de promouvoir la stratégie 2025 et sa méthodologie dans les administrations et services publics bruxellois a progressivement disparu. Ceci a conduit à un manque de connaissance de la méthode des priorités partagées au sein l'appareil administratif.
- (3) Pour la grande majorité des chantiers en priorités partagées le processus mis en œuvre suit un **modèle de référence flexible**. Cela permet des innovations pour traiter des chantiers avec des enjeux régionaux variés. En effet, une particularité de la méthode des priorités partagées est qu'elle repose sur une collaboration dont les modalités ne sont pas toutes strictement organisées. Ainsi, en fonction de la complexité des chantiers, des arrangements spécifiques sont observés et le modèle de référence adapté. Cette flexibilité amène cependant une lecture différente du modèle de référence par certains cabinets ministériels porteurs de chantiers en priorités partagées. En effet, la lecture changerait en fonction de la compréhension des aspects formels et informels du fonctionnement du processus de gouvernance de la méthode. Ceci ne permet pas d'avoir une compréhension mutuelle du modèle de référence et par conséquent, une collaboration plus efficace entre toutes les parties.
- (4) **L'adhésion et l'implication de l'ensemble des parties prenantes** à la mise en œuvre de la méthode est un facteur de succès. La mise en œuvre de la méthode contribue également à renforcer la confiance mutuelle des parties prenantes, qui apprennent à mieux se connaître. En outre, de plus en plus de ministres reprennent, dans leurs avant-projets d'actes législatifs et réglementaires ou de stratégies régionales, les éléments qu'ils ont considéré de la contribution de Brupartners. Ce retour direct renforce la transparence et l'efficacité de ce processus en identifiant les apports de chaque partie.

(5) Plusieurs freins posent des défis au dialogue social tripartite :

- Les ressources temporelles nécessaires pour appliquer cette méthode peuvent être un frein tant pour les partenaires sociaux que pour les cabinets ministériels.
- Un autre frein apparaît lorsque les partenaires sociaux ont des points de vue divergents et qu'ils remettent une contribution sans consensus ou peu explicite. Ce dernier point serait lié à la profondeur parfois variable de la « note d'intention » des cabinets ministériels. Or, c'est ce document qui forme la demande de contribution à Brupartners. Ce qui pourrait influencer la qualité des débats entre les parties.
- Enfin, une connaissance insuffisante de certains aspects de la méthode et du mandat de certains organes de gouvernance de la stratégie Go4Brussels peut affecter la compréhension mutuelle de la méthode par les parties.

En termes de recommandations, l'IBSA formule trois axes pour améliorer la mise en œuvre des chantiers ou objectifs gérés en priorités partagées :

- (1) **Améliorer la coordination annuelle** des chantiers en priorités partagées en alignant le Sommet social annuel sur le calendrier parlementaire comme le prévoit l'ordonnance de Brupartners, en réfléchissant au processus de fonctionnement des réunions de certains Comités de pilotage afin d'y avoir des interactions dynamiques et qu'ils alimentent de manière optimale le Sommet social annuel.
- (2) **Renforcer la coordination opérationnelle** entre les parties prenantes engagées dans les chantiers en priorités partagées en établissant une feuille de route, avec les parties prenantes, pour aligner la mise en œuvre des chantiers en priorités partagées tout en maintenant l'agilité du processus. Cette feuille de route permettrait à toutes les parties d'avoir une compréhension mutuelle partagée et d'aligner le fonctionnement du processus.

La « note d'intention » du cabinet du ministre porteur d'un chantier pourrait, par exemple, reprendre des éléments minimums, à définir. Ce qui permettrait d'avoir un dispositif agile et flexible en fonction des chantiers tout en garantissant la qualité des débats des parties.

Une plus grande coordination de la consultation des partenaires sociaux de Brupartners par les cabinets ministériels serait bénéfique pour la méthode car elle permettrait de s'assurer que les ressources des partenaires sociaux soient disponibles. Cette recommandation vaut également au niveau des cabinets ministériels porteurs qui doivent pouvoir répondre aux demandes des partenaires sociaux et notamment enclencher les groupes de travail demandés.

Le cabinet du Ministre-Président, dans son rôle de coordinateur de la concertation sociale en Région bruxelloise, pourrait endosser ce rôle. Cela nécessiterait aussi de le soutenir dans ce rôle, en réfléchissant aux ressources nécessaires à y affecter.

- (3) **Développer un référentiel cohérent** sur la dynamique propre aux chantiers en priorités partagées, commun à l'ensemble des parties prenantes et vis-à-vis des acteurs externes. Cela permettrait de renforcer la sensibilisation, la formation et la communication sur la méthode des priorités partagées et le dialogue social. Cela améliorerait la compréhension mutuelle des parties sur le fonctionnement, la finalité et l'impact de cette méthode lors de l'étape de la formulation des politiques publiques.

**GO4
BRUSSELS
2030**